

# CHAPITRE 1

## L'ACCAPAREMENT DES TERRES

### 1. INTRODUCTION

Le nouveau phénomène d'accaparement de terres, ou d'acquisition de terrains en vue de produire de la nourriture ou des agro-carburants pour l'exportation, est une cause de grande inquiétude car il constitue une sérieuse menace contre la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans les communautés des pays concernés. Cependant dans les pays où la terre est vendue ou louée régulièrement, on trouve qu'un secours alimentaire d'urgence est souvent nécessaire puisqu'une immense partie de leur population vit sous le seuil de pauvreté.

Changement climatique, rareté de l'eau, prix alimentaires élevés et demande croissante de cultures non alimentaires comme les agro-carburants augmentent la compétition pour la terre, en aggravant le phénomène d'accaparement des terres.

Actuellement, l'accaparement des terres suscite beaucoup de controverses. Il y a un besoin urgent d'analyser sa nature réelle, et d'arriver à une compréhension exacte, claire et large de ses conséquences et de ses implications, de manière à prendre des initiatives appropriées à tous les niveaux. Objectivement parlant, les conditions nécessaires pour l'acquisition de terrains avaient été préparées depuis des années par le groupe de la Banque Mondiale.

La plupart des acquisitions de terre arable se passent dans des pays à revenu bas ou moyen, souvent dans des environnements où les droits de propriété terrienne sont faibles, peu clairs, et gouvernés pauvrement – créant des risques très sérieux pour la population locale et ses gouvernements. Le phénomène a pris de vastes proportions en Afrique.

### 2. QU'EST-CE QUE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

L'accaparement des terres est l'achat ou la location de vastes régions de terres rurales et agricoles par des gouvernements étrangers et des sociétés multinationales, aussi bien que par des citoyens locaux riches, pour la production agricole commerciale ou industrielle (nourriture, aliments pour bétail, agro-carburants, etc.), à exporter vers le pays de l'investisseur ou vers le marché international. L'usage du terrain est donné en échange de capital, de promesses d'emplois ou de construction de certaines infrastructures. La dimension du terrain (dans la plupart des cas plus de 10.000 ha) est disproportionnée par rapport à l'étendue moyenne des propriétés terriennes dans le pays. Dans beaucoup de cas, les élites locales, sociétés domestiques ou nationaux fortunés résidant à l'étranger agissent comme intermédiaires : ils achètent le terrain, à vendre plus tard à des investisseurs étrangers ou pour l'exploitation directe. Le fait que des personnes du lieu agissent comme intermédiaires rend le phénomène encore plus dangereux.

Les investisseurs et les gouvernements ignorent le peuple qui vit sur la terre de génération en génération et qui en dépend pour survivre. Les communautés touchées ne sont pas informées ni consultées, d'où le consentement n'est pas donné, ce qui, le plus souvent, les laisse sans abri et sans terre pour cultiver assez de nourriture pour manger et pour gagner sa vie. C'est pourquoi on l'appelle 'accaparement des terres'.

## **2.1. Facteurs et politiques qui influencent l'accaparement des terres**

Divers choix politiques et économiques faits par des pays spécifiques en relation avec l'accaparement des terres exercent un plus grand impact sur d'autres pays, même sur d'autres continents.

En 2007-2008, la forte augmentation des prix des produits agricoles, comme le froment, le riz, le maïs et d'autres céréales, a provoqué une grave crise alimentaire. Depuis lors, la combinaison de prix mondiaux plus élevés et plus variables, la demande croissante d'agro-carburants, la croissance de la population et l'urbanisation, aussi bien que la mondialisation, ont renouvelé l'intérêt pour l'agriculture basée sur les plantations en vue de garantir l'accès aux produits alimentaires de base dans des pays comme la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, y compris l'Inde et la Chine. Dans cette ligne, des acquisitions de terrain à grande échelle pour produire de la nourriture sont en train de devenir un investissement prioritaire pour l'avenir.

Un autre facteur qui accroît l'accaparement des terres est la forte pression pour des agro-carburants pour le transport, fabriqués à partir de produits et de matériaux riches en cellulose. Certains pays (en UE, aux USA et au Brésil) ont établi des cibles pour l'usage d'énergie renouvelable en vue de réduire leur dépendance du pétrole étranger et de réagir au changement climatique. Comme la plupart de ces pays, mis à part le Brésil, n'ont pas assez de terre arable, ni d'eau disponible pour les produire, les gouvernements offrent des incitants financiers (subsidés) à leurs sociétés et stimulent l'investissement privé pour produire outremer la biomasse pour des agro-carburants. C'est une raison fondamentale de la hausse dans la production d'agro-carburants en Afrique. Un facteur négatif des agro-carburants est que leur culture peut faire monter les prix de la nourriture, en menaçant la sécurité alimentaire des communautés locales.

En Europe, la Politique agricole commune (PAC) promeut la production d'aliments à bas prix, encourageant par là l'investissement dans de grandes fermes dans des pays africains où les coûts de la terre, de l'eau et de la main d'œuvre sont bas et ainsi le coût de la production est fortement réduit. L'Union européenne et beaucoup de pays occidentaux peuvent avoir facilité des acquisitions de terre en Afrique par leurs conditionnalités et le soutien aux politiques d'investissement dans la terre et les réformes de la politique commerciale, en collaboration avec le groupe de la BM.

Attirés par la disponibilité de ce qui a été décrit comme de vastes portions de « terre fertile inutilisée » en Afrique, plusieurs pays et sociétés se sont assurés des transactions avec des gouvernements, dans un effort pour externaliser leur agriculture, dans des transactions qui ont été largement contestées à cause de leur légitimité ambiguë.

Certaines transactions « d'accaparement des terres » sont une nouvelle manière de rencontrer les besoins de sécurité alimentaire de pays qui dépendent de marchés externes pour se nourrir, tandis que d'autres transactions sont carrément exposées pour ce qu'elles sont en réalité : des transactions d'affaires et de nouvelles occasions de profit. « Cultiver à l'étranger » est la nouvelle stratégie pour assurer l'approvisionnement en nourriture dans beaucoup de pays qui importent de la nourriture, comme l'Arabie séoudite, le Qatar, l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Norvège, etc. qui n'ont pas assez de terre arable et de ressources en eau pour produire leur propre nourriture. Des gouvernements ou des sociétés nationales ont décidé de produire de la nourriture, des aliments pour bétail, des agro-carburants dans d'autres pays plutôt que de les importer à un prix plus élevé et, parfois, avec des limites à l'exportation établies par des pays qui exportent traditionnellement de la nourriture. C'est pourquoi ils visent des pays africains où existent la terre et les ressources d'eau nécessaires, et où les gouvernements sont prêts à louer de la terre arable pour obtenir certains investissements ou des bénéfices financiers.

Beaucoup de ces transactions sont faites dans des pays où la loi sur la propriété terrienne est faible. Malgré l'implication de pays qui importent de la nourriture, la plupart de ces transactions sont faites entre des gouvernements hôtes et des sociétés privées. D'habitude ces transactions sont peu contrôlées et manquent de transparence au sujet de questions comme par exemple les sommes payées pour la terre, la réglementation concernant les conditions et le contrôle, des sauvegardes environnementales et la protection de petits fermiers ou de communautés traditionnelles contre la perte de leurs droits coutumiers d'usage de la terre.

Les investisseurs internationaux s'écartent graduellement des minerais et du pétrole et se focalisent sur la nourriture. Le prix record de marchandises telles que le froment et le riz atteint en 2008 a rendu les nations conscientes de l'importance d'assurer des approvisionnements de nourriture à long terme. Les crises économiques ont contribué à faire de la terre une marchandise essentielle (un produit) à acheter et vendre au meilleur prix possible et à acquérir quelles que soient les conséquences pour ses occupants de longue date. La terre agricole est devenue un bien économique et financier ordinaire, remplaçant d'autres secteurs en crise, comme les biens immobiliers, les 'hedge funds' (fonds de couverture), etc. Les investisseurs d'aujourd'hui considèrent l'acquisition de terres comme un investissement sûr et profitable, et une nouvelle source de revenus. La majorité des investisseurs a reconnu la rareté de la terre dans un proche avenir et, par conséquent, souhaite de plus en plus acquérir de la terre dans la seule vue de profits futurs.

Les investissements à la fois dans la nourriture et la terre sont une nouvelle opportunité de récolter de grands bénéfices. Les principaux investisseurs dans les terrains agricoles sont des fonds d'investissements tels que : des fonds de pension, des fonds souverains et des fonds privés (private equity), des fonds de couverture, l'agro-alimentaire, des universités, des banquiers, des pays et d'autres. De plus, l'intérêt du secteur financier pour la terre arable est en train de grandir rapidement.

Pour les pays africains qui acceptent de telles transactions, les avantages possibles sont attrayants. Jusqu'à présent, l'agriculture africaine n'attirait pas d'investissements significatifs ou d'aide extérieure. La dépression économique mondiale actuelle a rendu le financement externe encore plus rare. Aussi louer du terrain « vierge » à des gouvernements et des sociétés de l'étranger pour une culture à grande échelle est souvent vu comme une manière de relancer le secteur agricole et de créer de nouvelles opportunités d'emploi. Les investisseurs promettent souvent un nombre substantiel d'emplois pour la population locale, et l'usage de techniques agricoles de haut niveau et hautement productives. En réalité les deux promesses sont contradictoires, car les appareils de haut niveau technique et hautement productifs réduisent la main d'œuvre. Souvent les investisseurs n'embauchent pas un nombre significatif de personnes. D'après les expériences précédentes, lorsqu'ils demandent du personnel non qualifié, ils créent souvent des emplois mal payés et des conditions de travail misérables. Aussi, habituellement, les promesses relatives aux emplois et à la technologie ne se matérialisent pas.

Les programmes REDD de l'ONU présentés comme une solution à l'adaptation climatique encouragent l'acquisition de terres (principalement des forêts) afin de profiter des avantages financiers de REDD. Ces initiatives représentent une pression supplémentaire sur les ressources de terres disponibles et encouragent l'accaparement des terres.

### 3. CONSEQUENCES DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Depuis la mi-2008, les acquisitions de terres ont attiré des critiques largement répandues de la part d'agences des Nations unies, de certains gouvernements, et de groupes de la société civile préoccupés de ce que les accaparements de terres menacent la sécurité alimentaire et l'accès à la terre pour les populations pauvres et vulnérables. Le « World Watch Institute » a rapporté récemment que des populations rurales ont été repoussées d'excellents terrains dans 25 pays sub-sahariens pour la production de cultures d'agro-carburants pour des nations étrangères. La récente lauréate du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai, faisait remarquer avec persévérance l'impact dévastateur de grandes acquisitions de terres qui menacent des environnements précieux, et même davantage les vies et le bien-être de centaines de milliers de personnes ordinaires qui vivent sur ces terres. Le rapport de 2010 de la Banque Mondiale au sujet des acquisitions de terres sur une vaste échelle n'a trouvé aucun exemple convaincant de « gains » pour des communautés ou pays pauvres, seulement une longue liste de pertes.

Christine, une fermière au milieu de la quarantaine, qui vivait dans le district de Kiboga (Ouganda), disait qu'à cause de l'accaparement des terres, toutes leurs plantations avaient été détruites. « Nous avons perdu la banane et le manioc. Nous avons perdu tout ce que nous avions. Les travailleurs temporaires de la société voulaient nous attaquer – ils battaient et menaçaient les gens. Même maintenant ils ne vont pas nous laisser retourner chercher les choses que nous avons laissées derrière nous – ils m'ont dit qu'ils allaient me battre si nous ne

Des fermiers perdent leur terrain, et un mode de vie qui s'est transmis de génération en génération, en perdant leur accès à des ressources telles que : des zones pour cultiver, faire paître, pêcher, chasser, cueillir (des champignons, des herbes, des noix, des fruits, du miel et d'autres nourritures), ramasser du bois à brûler et des matériaux pour diverses activités. Sans terre ils sont obligés de devenir des travailleurs journaliers ou des métayers s'ils ont de la chance, mais la plupart d'entre eux sont forcés de migrer vers des zones urbaines où ils ne trouveront pas d'emploi, et où ils auront une vie difficile et marginale. Les femmes sont souvent les plus touchées car elles sont les principales productrices de nourriture (80% en Afrique) et elles ont des droits fonciers plus faibles. Ce qui est encore plus pénible pour des communautés locales est la perte de la terre des ancêtres et de certains lieux spirituels où ils accomplissent des cérémonies traditionnelles.

La grande majorité des personnes du lieu ne reçoivent aucune compensation. Lorsqu'une compensation est fournie, elle couvre rarement la vraie valeur de la terre et des sources de revenus et de production perdues. La compensation reçue ne permet pas aux fermiers de survivre au-delà de 2 ans, au maximum 3 ans. La corruption joue un rôle dans les compensations injustes.

Le mouvement pour la souveraineté alimentaire, comprenant un réseau d'ONG, demande que l'agriculture soit retirée du système commercial international et rejette la biotechnologie agricole et l'agro-industrie en faveur de la production alimentaire localisée et de la protection du gagne-pain de ruraux à travers tous les états-nations.

La terre et l'eau sont les principales ressources des agriculteurs familiaux. L'accaparement des terres induit aussi l'accaparement de l'eau, car l'agriculture industrielle nécessite d'énormes quantités du précieux liquide. L'usage de cette eau par des investisseurs résulte de fait dans la privatisation de l'eau, car les personnes du lieu et celles qui se trouvent en aval ne peuvent l'utiliser. S'ajoute à cela le fait que les grands canaux d'irrigation épuisent les couches profondes d'eau et peuvent détruire de manière permanente des marais qui sont

cruciaux à la fois pour la biodiversité de la région et pour les modes de vie traditionnels.

Des gens sont déplacés ou évincés de leur terre agricole, des zones communes et de la terre ancestrale, souvent vers des zones éloignées des services publics et des infrastructures telles que les routes, l'eau, les écoles, les centres de santé, etc. Finalement la seule solution qui leur reste est de devenir des manœuvres ou d'émigrer vers des régions urbaines comme mentionné ci-dessus.

L'accaparement des terres constitue une violation de la loi internationale des droits humains par des évictions forcées, le fait d'empêcher une participation significative de la population locale aux décisions politiques qui affectent sa vie, le déni flagrant d'information des personnes touchées, le fait de faire taire les critiques et de les emprisonner, l'introduction de modèles non durables d'usage de la terre et d'agriculture qui détruisent les environnements naturels et épuisent les ressources naturelles. Chaque gouvernement est responsable du respect des droits humains et socio-économiques de sa population et aucune politique publique qui les enfreint n'est justifiable de la part du gouvernement, même si elle est présentée comme une politique publique ou un règlement d'état.

**L'accaparement des terres menace le droit humain à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire** car il rend de plus en plus difficile pour les communautés et les pays de se nourrir. L'accaparement des terres prend de vastes étendues de terres et d'écosystèmes qui étaient utilisés précédemment par des paysans, la population locale, des chasseurs, des pêcheurs et des pasteurs pour la production de nourriture locale. Ceci, avec le détournement vers des pays étrangers de la nourriture produite au niveau industriel, compromet gravement le droit de la population locale à la nourriture et à la sécurité du gagne-pain. S'y ajoute le fait que beaucoup de pays qui souffrent d'insécurité alimentaire sont en train de louer ou de vendre leur terre sans mécanisme pour assurer que les investissements contribuent à une sécurité alimentaire améliorée. Le cas de l'Éthiopie, où les investisseurs reçoivent de nombreux incitants pour assurer que la production alimentaire soit exportée hors du pays, afin d'obtenir des devises étrangères, est un des plus frappants. Le gouvernement éthiopien note le transfert de technologie comme un résultat majeur de l'investissement dans la terre, même s'il n'a établi aucun mécanisme pour que de tels transferts aient lieu. Le choix de se procurer des devises étrangères au détriment de l'approvisionnement local en nourriture est un choix politique.

Ces acquisitions étrangères de terres qui manquent de probité ont le potentiel de blesser les efforts domestiques pour faire croître la production alimentaire et pourraient limiter une croissance économique à large base. L'investissement en terres peut avoir le potentiel d'aider des pays à se sortir de la pauvreté, mais la ruée actuelle vers la terre laisse les gens dans une situation pire. La politique de louer de grandes quantités de terrain travaille dans la direction opposée aux politiques de soutien à l'agriculture familiale, que beaucoup de gouvernements affirment vouloir soutenir.

Ceci met aussi en danger la population urbaine qui dépend de nourriture importée et pour qui la volatilité des prix peut représenter une lourde charge, car elle dépense de 50 à 75 pour cent de son revenu pour l'alimentation. Par exemple, en Sierra Leone, près d'un demi-million d'hectares de terres agricoles du pays avaient été loués ou étaient en cours de négociation en 2011, alors que près de la moitié de la population restait dans l'insécurité alimentaire.

L'agriculture mécanisée à grande échelle, souvent associée à l'accaparement des terres, n'est pas durable, car elle utilise des produits chimiques qui abîment le sol, rend les terres voisines plus vulnérables à la contamination, utilise de grandes quantités d'eau, en épuisant la nappe phréatique et les fleuves, nuit à l'environnement, détruit les écosystèmes, cause la perte de la biodiversité et contribue au changement climatique dont les Africains souffrent déjà.

**Total manque de transparence dans la manière dont les transactions sont réalisées.** Non seulement les autorités ne consultent pas les personnes touchées par la transaction sur la terre, mais, pire encore, celles qui sont touchées ne sont même pas informées. Il n'y a aucun respect du régime de la loi, aucune communication ni participation des personnes touchées par la transactions, et les accords ont très peu d'exigences pour les investisseurs afin de minimiser les impacts négatifs quant aux aspects sociaux et environnementaux.

**Une menace pour la sécurité.** L'acquisition de terres par des étrangers ou des nationaux a des implications pour la sécurité, à cause principalement de la question non résolue de la terre dans les états africains. La perte de contrôle du territoire, de la terre, des ressources et des moyens de subsistance, des relocalisations et des restrictions ou réductions du gagne-pain sont une source de conflits et une menace pour la sécurité. L'usage et la propriété de la terre sont très importants dans la plupart des pays africains, et des contestations à propos de la terre peuvent devenir violentes et s'amplifier à cause de la pression croissante sur la terre. Des jeunes chômeurs sont une bombe à retardement.

Il y a de grands écarts entre les positions, lois, politiques et procédures déclarées publiquement et ce qui se passe en réalité sur le terrain. Le gouvernement éthiopien prétend avec insistance que pour toutes les transactions sur la terre, des consultations ont lieu, aucun agriculteur n'est déplacé et la terre qui est accordée est une « terre non utilisée ». Cependant, des communautés affirment qu'elles n'ont pas été consultées, même si chaque « investissement », comme l'accaparement de terres est appelé en Ethiopie, signifie la perte d'un terrain agricole local, et de terres que la population locale utilisait pour d'autres activités socio-culturelles/écologiques avant l'investissement dans la terre.

Comme c'est un phénomène récent, peu d'études d'impact ont été entreprises pour voir l'impact de l'accaparement de terre sur la population locale qui vit de cette terre. Ces études devront prendre en compte différents niveaux : social, économique, culturel, environnemental, aussi bien que l'impact sur les fermiers, le développement, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la production. Il est nécessaire de réaliser beaucoup plus d'études dans différents pays africains, pour voir les bénéfices et les pertes associés à ces investissements dans la terre, et pour combler le vide d'informations et de connaissances qui existe actuellement au sujet du phénomène d'accaparement des terres.

### **3.1. Appropriation de la terre et de l'eau**

En Afrique, l'accaparement de terres est accompagné par un « accaparement de l'eau » important, qui soulève de graves inquiétudes sur l'avenir des ressources d'eau douce lorsque les vastes zones de terre nouvellement acquise viendront à être cultivées. Le volume d'eau requis pour cultiver des produits sur les 40 millions d'hectare acquis en Afrique en 2009 fait peser une contrainte insupportable sur la provision d'eau douce du continent, lorsque près de trois milliards de personnes vivent dans des régions où la demande d'eau

dépasse l'offre. Des estimations voient que 300 à 500 kilomètres cubes (km<sup>3</sup>) d'eau seraient utilisés pour produire des récoltes sur cette terre, à peu près deux fois le volume de l'eau (184,35 km<sup>3</sup>) qui a été utilisée pour l'agriculture de toute l'Afrique en 2005. Au cas où le taux annuel d'acquisition de terres continue au niveau de 2009, la demande d'eau douce de la part des seuls nouveaux investissements dépassera d'ici 2019 la provision existante d'eau douce renouvelable sur le continent. Les fermiers, les pasteurs et les pêcheurs seront les perdants. Ceci peut compromettre les systèmes fluviaux fragiles d'Afrique.

Les gouvernements africains et les programmes internationaux de développement négligent les investissements dans des systèmes durables de gestion de l'eau, y compris la captation et le stockage de l'eau, l'utilisation des eaux usées et une irrigation à petite échelle qui profiterait aux petits propriétaires tout en gérant les ressources en terre et en eau de manière durable. Cependant, investir dans de tels systèmes est la seule manière d'avancer pour traiter efficacement le défi de l'alimentation et de l'agriculture sur le continent.

La canne à sucre, le maïs et le jatropha cultivés pour produire des agro-carburants sont parmi les cultures les plus assoiffées. La culture d'agro-carburants a déjà un impact négatif sur des communautés locales. En Tanzanie, un grand projet d'agro-carburant exécuté par la société suédoise EcoEnergy a soulevé des questions au sujet des impacts potentiels négatifs que les plantations de canne à sucre auront sur le fleuve Wami, une source de nourriture et d'eau pour de nombreux Tanzaniens. Aussi longtemps que la surface de terre pour la culture d'agro-carburants augmente en Afrique, l'impact de l'extraction de l'eau sur le continent augmentera aussi.

### **3.2. Les transactions pour la terre : gouvernements et investisseurs**

Les gouvernements nationaux détiennent le réel pouvoir, cependant la plupart des gouvernements et leur bureaucratie ne sont pas préparés à traiter adéquatement ces processus compliqués. La terre pour ces projets est acquise légalement selon la loi terrienne locale. Le problème est que la loi locale qui concerne la propriété et l'occupation de terrains est souvent vague, dépassée, ou ne protège pas suffisamment les droits des petits fermiers, particulièrement des femmes. La majorité de ces investissements sont dans des zones où il n'y a pas de processus en cours pour la certification de la terre, ou bien où les droits sur la terre sont faibles.

La plupart des transactions sur l'acquisition de la terre sont faites entre des gouvernements hôtes et des sociétés privées.

Les transactions sur la terre doivent être comprises sous les traités d'investissement qui protègent les investissements contre l'expropriation. Beaucoup de pays africains ont été encouragés à signer ces traités d'investissement en vue d'ouvrir la porte aux investissements étrangers. Ces traités d'investissement ont des clauses telles que « traitement national », « nation la plus favorisée », « traitement juste et équitable » et « pleine protection et sécurité » qui protègent les investisseurs et qui font que chaque fois que les gouvernements locaux mettent fin unilatéralement à une transaction pour la terre, c'est considéré comme une expropriation des biens de l'investisseur, qui demandera le paiement d'une compensation.

Le pays hôte qui vend ou qui loue la terre considère les bénéfices de la transaction principalement sous la forme de création d'emplois, de développement de l'agriculture et de l'infrastructure qui viendraient de la part des investisseurs et qui aideront le développement économique du pays. Souvent les gouvernements parient sur de grands producteurs qui utilisent de la main d'œuvre pour travailler la terre, au lieu de petits agriculteurs familiaux. La réalité est que beaucoup de ces attentes sont très faibles dans les contrats et souvent elles ne sont pas réalisées. Ce sont plus des « promesses orales » que des obligations légales.

Les conditions des transactions sur la terre sont très avantageuses pour les investisseurs, tandis que la population touchée n'est pas prise en considération. Les gouvernements accordent peu d'attention aux schémas d'agriculture itinérante, aux pasteurs ou à des zones utilisées par les communautés, et par conséquent ils prétendent que toutes ces terres sont « inutilisées ». Les prix des terrains offerts par les gouvernements sont souvent plus bas que lors des transactions entre personnes privées. Dans la plupart des cas, la somme payée pour l'acquisition du terrain n'est pas publiée. Dans un grand nombre de cas, l'investisseur ne paie pas l'eau consommée, tandis que dans d'autres cas, l'investisseur est prié de payer pour l'eau un loyer annuel, souvent indépendant de la quantité d'eau utilisée. Beaucoup d'investisseurs obtiennent

des encouragements fiscaux et paient très peu ou pas du tout de taxes. Par exemple en Ethiopie, il y a habituellement une exemption de la taxe de profit (estimée à 20 dollars US par hectare et par an) pour une période de 5 ans. L'exemption de cette taxe peut coûter environ 60,2 millions de dollars au gouvernement éthiopien. Au Ghana et en Sierra Leone, les loyers pour la terre sont répartis entre des entités différentes. Dans le cas de la Sierra Leone, les propriétaires locaux reçoivent 50%, le gouvernement local 20%, le gouvernement national 10% et l'administration 20%.

Dans la plupart des cas, les contrats ne sont pas rendus publics, mais dans les quelques cas où des études ont été faites<sup>1</sup>, les contrats tendent à être brefs et simples en comparaison de la réalité économique de la transaction. Des questions importantes comme les mécanismes pour contrôler ou forcer la conformité aux engagements de l'investisseur, la maximisation des revenus du gouvernement et la clarification de leur distribution, la promotion de modèles d'entreprises qui maximisent le bénéfice local (tels que la création d'emplois et le développement d'infrastructures), aussi bien que l'équilibre entre les préoccupations de la sécurité alimentaire tant dans le pays d'origine que dans le pays hôte, sont traitées, si elles le sont, par des dispositions vagues. Souvent ces contrats n'ont pas de clause assurant l'usage de la main d'œuvre locale. Au Mozambique, l'opposition locale à un projet chinois de développement de 100.000 hectares se basait sur des plans pour importer de la main d'œuvre chinoise.

La population locale qui est la plus touchée est absente des transactions sur la terre, parce qu'elle n'est pas invitée à participer. Souvent, l'impact de la transaction sur la population locale n'est même pas mentionné. Cependant de plus en plus d'associations de fermiers et de producteurs et d'organisations basées sur la communauté font entendre leur voix en ce qui concerne le processus de négociation et les politiques concernant l'accaparement de terres.

Il est aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes pour favoriser la transparence dans les négociations et les transactions et pour contrôler l'accord afin de s'assurer que les sauvegardes sociales et environnementales sont en place.

Un problème supplémentaire est qu'un bon nombre d'investisseurs n'ont pas d'expérience en agriculture, tandis que d'autres manquent de connaissances sur l'exploitation agricole à cette grande échelle. Ceci peut avoir de terribles conséquences pour la population locale, pour l'environnement et pour l'avenir de la région.

## 4. ACCAPAREMENT DE TERRES EN AFRIQUE

L'Afrique a été une cible particulière pour des investisseurs à la recherche de terre et d'eau. Du terrain à bon marché et un accès relativement aisé à l'eau rendent l'Afrique attrayante pour l'agro-industrie car celle-ci récolte des profits substantiels pour les investisseurs. Plus de 70% de la demande de terres agricoles de la part des investisseurs pour une production agricole à l'échelle industrielle se fait sur le continent. Les investisseurs voient l'Afrique comme un espace pour des opportunités, avec la perspective d'accès à des ressources d'eau abondantes, ce qui est important dans les projets commerciaux. Certaines firmes disent explicitement qu'elles investissent autant dans les terres agricoles que dans la fourniture d'eau.

L'accaparement de terres n'est pas neuf en Afrique car, durant la colonisation, les populations africaines étaient privées de leurs propres terres, forêts et mines. Durant cette période, de vastes plantations de thé, café, coton, cacao, épices, arachides, tabac, bois, ainsi que des activités minières furent développées au service des intérêts coloniaux. Les systèmes traditionnels d'alimentation furent détruits ou marginalisés. Après l'indépendance, l'agriculture africaine a été négligée par les gouvernements nationaux.

Aujourd'hui, après 50 ans d'indépendance, certains gouvernements africains sont en train de vendre de grandes portions de leurs territoires, de leur sécurité alimentaire et de leur souveraineté alimentaire en

---

<sup>1</sup> Land grab or development opportunity ?(accaparement de terre ou occasion de développement ?) L.Cottula, S.Vermeulen, R. Leonard, J.Keeley (FAO, IFAD, IIED) [http://www.ifad.org/pub/land/land\\_grab.pdf](http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)

échange d'argent et presque sans aucune obligation relative aux communautés de fermiers touchées par l'accaparement des terres. Depuis 2006, plus de 30 millions d'hectares de terre africaine ont été acquis par des investisseurs pour des projets qui dépassent 1000 ha. Ceci représente à peu près deux fois et demie la dimension d'un pays comme le Malawi. Cependant, dans beaucoup de pays où on vend la terre, on a régulièrement besoin de secours alimentaires d'urgence et beaucoup de gens vivent sous le seuil de pauvreté.

#### **4.1. L'extension de l'accaparement des terres**

Les firmes impliquées estiment que 25 milliards de dollars US ont déjà été engagés globalement, et ce chiffre va tripler dans un avenir proche. Alors qu'il est difficile d'obtenir des détails précis, il est clair qu'au moins 60 millions d'hectares de bonne terre agricole – assez pour nourrir 50 millions de familles – ont été transférés des fermiers à des entités étrangères dans plus de 20 pays africains au cours des dernières années seulement, et chaque jour davantage d'investisseurs rejoignent la ruée.

La Banque Mondiale a rapporté que, rien qu'en 2009, ont été annoncées des transactions qui concernaient quelque 56 millions d'hectares de terres agricoles à grande échelle, et que les pays les plus attractifs pour un tel investissement se trouvaient en Afrique sub-saharienne : Soudan, Mozambique, Libéria, Tanzanie, Ethiopie, Zambie, RDC, Kenya, Sénégal, Mali, etc.

Le rapport d'Oxfam sur la terre et l'énergie révèle que 227 millions d'hectares ont été vendus, loués ou autorisés dans des transactions à grande échelle depuis 2001, surtout par des investisseurs internationaux. Le manque de transparence et le secret qui entoure les transactions pour la terre rendent difficile d'obtenir des chiffres exacts ; d'où, à présent jusqu'à 1.100 de ces transactions se montant à 67 millions d'hectares ont été vérifiées. La moitié de ces transactions sont en Afrique, et couvrent une zone qui atteint presque la taille de l'Allemagne.

Des exemples de ces locations – 99 ans à 1 dollar l'hectare – sont des transactions incroyables ! Mais elles ne sont disponibles que pour quelques élus. Les fermiers locaux – qui luttent pour nourrir leurs familles, obtenir l'accès à une terre fertile et à de l'eau assurée à la fois pour la consommation personnelle et pour l'activité agricole – ne sont pas éligibles pour les transactions qui sont promues dans des pays où des millions de personnes restent dépendantes d'une aide alimentaire.

114 millions d'hectares ont été vendus, loués ou autorisés en Afrique dans des transactions de terres à grande échelle depuis 2001, principalement par des investisseurs internationaux. Ceci couvre une superficie équivalente à celle qui va de la Pologne à la frontière française.

La plupart des investisseurs ne choisissent que de la terre ayant accès à l'eau pour de l'irrigation à grande échelle, et cette terre n'a de valeur que si l'eau est disponible. La disponibilité de gains en eau devient plus importante car des estimations montrent que les requêtes croissantes d'alimentation pour nourrir la population mondiale - plus de 7 milliards – vont dépasser de 40% les ressources hydriques existantes d'ici 2030. Au moins 2,5 millions d'hectares de terres ont déjà été acquis (en parcelles de 1.000 ha ou davantage) rien que dans 5 pays : l'Ethiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan de 2004 à 2008 (IIED<sup>2</sup>).

L'Afrique a besoin d'apprendre les leçons de tragédies qui se sont passées ailleurs, comme le dessèchement de la mer d'Aral qui a résulté de développements semblables pour produire du coton, mais qui ont créé des conséquences très lointaines dans des proportions inimaginables.

#### **4.2. L'accaparement de terres, une chance ou une malédiction pour l'Afrique ?**

Les sociétés étrangères et les investisseurs sont attirés vers l'Afrique par l'abondance de terre arable, d'eau et de main d'œuvre à bon marché.

---

<sup>2</sup> International Institute for Environment and Development (Institut International pour l'environnement et le développement).



Durant la dernière décennie, le Groupe de la Banque Mondiale a travaillé avec des gouvernements africains pour ouvrir leurs économies à des investissements étrangers directs (IED), particulièrement dans l'agro-industrie et le tourisme. Selon cette tendance, des gouvernements sont en train d'offrir de la terre fertile à des investisseurs, parfois à des prix dérisoires.

Des gouvernements influencés par la Banque Mondiale, des donateurs et des investisseurs considèrent de grandes extensions de terrain comme « vacantes » et voient dans la location de cette terre une opportunité d'obtenir des investissements, du développement et des emplois. La réalité est vue différemment sur le terrain.

Les gouvernements africains ont besoin d'argent pour le développement, les infrastructures et les services. Dans des pays où il n'y a pas beaucoup de ressources naturelles, la location ou la vente de terres est vue comme une opportunité d'obtenir des investissements pour le développement, de même qu'une opportunité pour développer l'agriculture moderne. Pour eux c'est une histoire « gagnant-gagnant ». Ils obtiennent l'argent pour les infrastructures et le développement ; les fermiers obtiennent des emplois et apprennent des techniques agricoles modernes. La réalité en est très éloignée, car l'acquisition de terre est un danger pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, puisque la production est dans les mains d'étrangers.

La plupart des transactions conclues jusqu'à présent sont très maigres en ce qui concerne les obligations des investisseurs.

La terre en Afrique est le bien fondamental pour les pauvres, et les habilitations tant sociales qu'économiques y sont liées. La terre a une forte valeur économique parce que tant la richesse que la survie sont liées à l'accès à la terre et à son contrôle. Des changements dans les modèles d'accès à la terre et de son contrôle ont un effet significatif sur le conflit. La relation de la population à la terre est associée à l'identité et à la citoyenneté. La valeur historique, culturelle et symbolique de la terre, en tant qu'héritage légué par les ancêtres, fait de la terre une question importante qui peut alimenter des conflits. La distribution de la terre peut, par conséquent, créer un problème politique, souvent aggravé par des agents de l'état qui ont investi lourdement dans la terre.

Alors que beaucoup de fermiers locaux n'ont pas assez de terre pour nourrir leur famille, des millions d'hectares de bonne terre agricole ont été transférés de fermiers à des sociétés au cours des dernières années. Chaque jour de nouveaux investisseurs rejoignent la ruée vers l'accaparement de terres. La quantité de terre « arable » qu'on prétend disponible pour être réellement cultivée devrait d'abord et avant tout être allouée à des fermiers locaux.

Les compagnies étrangères privent la population de la terre qu'elle a utilisée depuis des siècles. La population locale qui utilise la terre n'est pas consultée. Les transactions sont faites en secret. La seule chose que la population locale voit, ce sont des gens qui viennent envahir ses terres avec des quantités de tracteurs.

Beaucoup de gouvernements perçoivent que l'agro-investissement est bon pour le développement et la croissance économique, cependant les griefs des fermiers familiaux sont nombreux car ils sont injustement privés de la terre qu'ils utilisaient. L'acquisition de terre par de grandes entreprises peut avoir pour résultat de nombreux effets externes potentiellement négatifs, comme le chômage, des problèmes environnementaux et la destruction de l'ancien réseau social.

### ***4.3. Politiques de la terre, droits à la terre et accaparement de terres en Afrique***

Dans la plupart des parties de l'Afrique, les populations rurales dépendent pour leur survie de l'accès à des ressources de propriété commune (usage traditionnel de la terre) telles que des champs, des pâturages, des surfaces d'eau et des forêts. Assurer les droits locaux d'accès à de telles ressources est fondamental pour protéger la subsistance de la population locale.

La propriété terrienne est une question centrale sur le continent. Seule une portion relativement petite de la terre en Afrique est sujette à des titres individuels. Beaucoup de terre est possédée en commun, et dans certains pays possédée par l'Etat. Même un terrain qui est classé officiellement comme « sous-utilisé » est

sujet à des modèles complexes d'usage « coutumier ». Au niveau local, des droits sur la terre peuvent être chaudement disputés. La situation locale de droits acquis peut être très complexe, impliquant des droits coutumiers.

La coexistence d'une multiplicité de systèmes légaux à l'intérieur d'un état est un produit de l'histoire de l'Afrique, et les processus qui entourent la réglementation et la réforme agraire posent des défis. Beaucoup de pays n'ont pas les moyens ou la capacité de développer des stratégies de développement de politiques participatives, cependant l'échec à le faire peut résulter en griefs relatifs à la terre.

Depuis l'indépendance, des gouvernements africains ont adopté des politiques et des programmes visant à augmenter la sécurité des droits acquis à la terre pour les fermiers, de manière à promouvoir l'investissement et la productivité agricoles. Ces politiques étaient habituellement basées sur un enregistrement systématique des droits à la terre, en ignorant les institutions coutumières et locales et en négligeant largement les questions distributives sous-jacentes à la sécurité des droits acquis. Les « bénéfiques » ont été très limités pour les groupes les plus pauvres, et l'enregistrement a souvent servi à redistribuer des biens au profit des plus opulents et des mieux informés. « L'enregistrement » est devenu une « privatisation » de la terre. Le résultat a souvent été l'expropriation des droits des groupes les plus faibles et une facilité plus grande d'acquisition de la terre par les sociétés ou les propriétaires de capitaux. Seul un système qui permet l'enregistrement collectif de terrains communautaires qui protège les droits « coutumiers » de la terre peut être adapté à l'Afrique.

Souvent la propriété de titres pour s'assurer la terre ne tient pas compte de coutumes africaines où le même terrain peut être utilisé par différents utilisateurs : chasseurs, pêcheurs, récolteurs de miel, fermiers, pasteurs, etc. En réalité, le titre donne tous les droits au propriétaire qui peut vendre la terre sans s'occuper des utilisateurs. Le titre facilite la vente de terre à des investisseurs étrangers qui n'ont aucun lien avec la population qui l'entoure, de sorte qu'ils n'ont pas intérêt à prendre soin de l'environnement et des générations futures. La plupart des investisseurs d'affaires voient le sol exactement comme un facteur de production pour de l'argent à court terme, ce qui est tout à fait différent du concept africain de « la terre des ancêtres » qui fournit nourriture et ressources pour la famille élargie.

Dans beaucoup de pays africains, la terre est nationalisée ou contrôlée par l'état, comme en Ethiopie, au Tchad, au Mozambique et en Tanzanie. La plupart des pays africains permettent la propriété privée de la terre, acquise par des enregistrements de la terre comme au Kenya, à Madagascar et au Mali. Dans d'autres pays, une partie de la terre appartient à l'état, mais une autre partie est privée : familles des chefs traditionnels, entreprises et individus. Certains pays ont introduit la propriété privée ou facilité des transferts de terres d'états « sous-développés », même si la propriété reste à l'état. Au Mali, en Ethiopie, au Mozambique, la plupart des projets sont des locations pour environ 10, 30, 50 ans, mais cela va jusqu'à 99 ans en Tanzanie.

Des investisseurs obtiennent de la terre principalement dans des pays où il n'y a pas de législation claire pour la terre. Beaucoup de pays africains n'ont pas en place des mécanismes légaux ou des procédures pour protéger les droits locaux et tenir compte des intérêts, de la subsistance et du bien-être au niveau local. Même dans les quelques pays où des exigences légales pour une consultation de la communauté sont en place, les processus pour négocier l'accès à la terre avec les communautés restent insatisfaisants. Le manque de transparence et de mécanismes de contrôle dans les négociations des contrats permettent la corruption et font que les transactions ne prévoient pas l'intérêt public. Des droits incertains sur la terre propriété d'état, des procédures d'enregistrement inaccessibles, des exigences d'usage productif vaguement définies, des lacunes dans la législation, et la compensation limitée à la perte d'améliorations comme des récoltes et des arbres (excluant donc la perte de la terre), tout cela mine la position de la population locale.

Souvent (à l'exception de l'Ethiopie et du Soudan), les données fondamentales sur la dimension, la nature et la location des investissements dans la terre ne sont pas accessibles via le registre national de la terre ou d'autres sources publiques. Même dans les pays où il y a des « banques de la terre » officielles disponibles pour l'investissement, les fichiers peuvent être incomplets, contradictoires ou ne sont pas communiqués aux administrations de district pertinentes. La population locale affectée (fermiers, pasteurs, pêcheurs, habitants de la forêt, etc.) n'est pas invitée à participer aux négociations et est donc absente des transactions. Ce manque de transparence facilite la corruption et des transactions qui favorisent l'investisseur et qui ne sont pas dans l'intérêt public.

Les négociations sur la terre sont généralement effectuées d'une manière très opaque, avec des négociations généralement menées secrètement entre les investisseurs, le gouvernement et des représentants officiels du secteur privé. Le manque de transparence et de responsabilité de rendre des comptes à l'intérieur des structures, des processus et des institutions qui gouvernent les problèmes de la terre permet à des prédateurs de tirer avantage du système.

Dans l'annexe 1 vous pouvez trouver des données sur l'accaparement des terres dans différents pays d'Afrique.

## **5. LA BANQUE MONDIALE, UN ACTEUR MAJEUR DU PHENOMENE D'ACCAPAREMENT DES TERRES**

Dans la plupart des pays africains, la « ruée vers la terre » a été bien préparée par le Groupe de la Banque Mondiale, par ses agences de promotion de l'investissement qui se focalisent sur l'aide aux investisseurs. Ces agences ont joué un rôle essentiel pour faciliter à des investisseurs l'accès à la terre dans des pays en développement.

Depuis la fin des années 90, des agences du Groupe de la Banque Mondiale (G-BM), principalement la Société de finance internationale (SFI), la branche du Groupe de la Banque Mondiale pour le secteur privé, et le Service consultatif d'investissement à l'étranger (SCIE), sont actives en Afrique. Ces agences travaillent comme des conseillers qui offrent une assistance technique et des services de consultance à des gouvernements africains, tout en imposant leurs stratégies sous le prétexte de faciliter et d'attirer des investissements dans le pays. Des gouvernements africains ont accepté ces conditions pour recevoir de l'aide de la BM et d'autres donateurs qui font passer leur aide par la Banque Mondiale. De cette manière les agences du G-BM ont promu des politiques pour faciliter à des investisseurs étrangers la possibilité d'acquérir de la terre pour l'agriculture dans des marchés de pays en développement.

Le Service consultatif d'investissement à l'étranger (SCIE) du G-BM avertissait, en rédigeant des propositions de lois, qu'elles permettraient aux investisseurs une plus grande mobilité d'investissements. Le bénéfice fourni aux investisseurs étrangers a facilité un plus grand intérêt pour les marchés africains de la terre dans les dernières années.

Le résultat de cette stratégie du G-BM a été un accès accru des investisseurs aux marchés de la terre. Celui-ci peut sembler bon pour les pays africains ; malheureusement, il a une autre face cachée : ces investissements minent le bien-être des communautés locales, tant en termes de droits à la terre que d'accès à la nourriture. C'est une tendance perverse car elle menace la sécurité alimentaire globale et la subsistance de fermiers à petite échelle ou familiaux.

A travers toute l'Afrique, le SFI/FIAS (service consultatif pour l'investissement étranger) du G-BM a établi des sociétés nationales d'accès au crédit-bail pour encourager les investisseurs à profiter de l'acquisition de terrains « vacants, disponibles ». La première de telles sociétés nationales en Afrique était « Ethiopia Access Leasing Company », mais depuis lors beaucoup d'autres ont été établies dans d'autres pays africains avec de l'investissement venant du SFI/FIAS. Ces agences fournissent à des investisseurs potentiels de l'information au sujet de la « disponibilité » de terre dans des pays africains, en esquissant les points forts et les points faibles de leurs climats d'investissement et l'accès relativement aisé à la terre pour établir dans le pays une production pour l'exportation.

## 6. SOLUTIONS FAUSSES

Certains croient que promouvoir la transparence dans les transactions d'acquisition de terre peut parfois mener à des résultats « gagnant-gagnant ». Cependant, même s'il est fait « dans la transparence », le transfert de grandes portions de terre, forêts, zones côtières et sources d'eau à des investisseurs va encore priver les petits fermiers, pasteurs, pêcheurs et d'autres communautés locales de ressources cruciales pour soutenir la vie de générations à venir.

Un grand nombre d'agences inter-gouvernementales et non-gouvernementales ont proposé divers ensembles de principes visant à rendre plus responsables les acquisitions de terrain.

Aucun ensemble de « principes volontaires » ne portera remède à la violation des droits humains et socio-économiques de sa population, comme c'est le cas des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » de la FAO<sup>3</sup> (2010 à 2012) et le « Cadre et directives pour la politique de la terre en Afrique » de l'UA (2010). Il y a eu une vaste consultation au cours des processus de formulation, mais ces documents ont été fortement critiqués à cause du fait qu'ils sont « volontaires » et, comme ils ne sont pas contraignants, ils auront un effet très limité. Ces cadres manquent aussi de souligner l'effet aggravateur que l'escalade d'acquisitions de terres à grande échelle exerce sur la souveraineté et la sécurité alimentaires et sur les menaces contre la sécurité.

Les *Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, la subsistance et les ressources* (RAI), directives pour un « investissement responsable » rédigées par la Banque Mondiale, en association avec la FAO<sup>4</sup>, IFAD<sup>5</sup>, UNCTAD<sup>6</sup>, ont été rédigées pour faire face à l'opposition croissante à la ruée globale sur les terres. Le RAI consiste en sept principes auxquels les investisseurs peuvent souhaiter souscrire volontairement, lorsqu'ils procèdent à des acquisitions de terre agricole à grande échelle. Ces directives sont totalement étrangères à la réalité et à ce qui se passe dans les pays où la terre est acquise par des investisseurs (qu'ils soient nationaux ou étrangers). RAI est une tentative pour couvrir les déséquilibres de pouvoir, de sorte que les accapareurs de terre et les autorités étatiques qui font les transactions puissent obtenir ce qu'ils désirent en les appelant « agro-investissement responsable ». En réalité, ce sont des règles « volontaires » sans aucune conséquence ni obligation. La société civile et les groupes de droits humains, les associations de petits fermiers et beaucoup de scientifiques sont en désaccord avec les principes. Ils argumentent que l'accaparement de terres menace la sécurité alimentaire et les droits humains à l'alimentation et à la terre.

En avril 2010, quelque 130 organisations et réseaux du monde entier, incluant certaines des alliances les plus représentatives de fermiers, de pasteurs et de pêcheurs, ont dénoncé l'initiative RAI. Leur déclaration ridiculisait RAI comme un mouvement qui essayait de légitimer l'accaparement de terres et elle affirmait que faciliter la mainmise à long terme des sociétés (étrangères et domestiques) sur la terre agricole des populations rurales est complètement inacceptable, quelles que soient les directives suivies.

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, a critiqué publiquement RAI comme « minablement inadéquat ». Il a dit : « Il est regrettable qu'au lieu de nous mesurer au défi de développer l'agriculture d'une manière qui soit plus durable socialement et environnementalement, nous agissons comme si accélérer la destruction de la paysannerie globale pouvait s'accomplir de manière responsable ». M. de Schutter est sceptique quant à la possibilité de négocier ou de faire respecter un tel code. Au contraire, il souligne le corps existant de lois sur les droits humains, qui peuvent être appliquées aux acquisitions de terre à grande échelle et utilisées pour amener les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations envers les citoyens.

---

<sup>3</sup>[http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG\\_Final\\_FR\\_May\\_2012.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG_Final_FR_May_2012.pdf)

<sup>4</sup> FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

<sup>5</sup> IFAD, Fonds international pour le développement agricole, agence spécialisée de l'ONU

<sup>6</sup> UNCTAD, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

## 7. PETITES VICTOIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Certains gouvernements, tels que l'Argentine, le Brésil et la Nouvelle-Zélande, répondent avec des promesses de législation pour arrêter les capacités d'étrangers à acquérir de la terre agricole domestique, ou pour y imposer des conditions strictes. D'autres, comme le Cambodge, l'Éthiopie et le Ghana, utilisent la force légale et brutale pour supprimer la contestation locale. Dans la course aux élections 2012 au Mali, le parti d'opposition « parti pour le renouveau national » a défié le Président Touré de dévoiler tous les détails des locations de terres qui se montent à plusieurs centaines de milliers d'hectares accordés par l'Office du Niger. Au Soudan, le pays d'Afrique qui subit le plus fort « accaparement de terres », les villageois sont maintenant en train de se soulever contre le gouvernement de Khartoum pour avoir saisi leurs terres.

Au cours du Forum Social Mondial à Dakar au Sénégal en février 2011, des représentants de fermiers d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques, des mouvements sociaux, des organisations de petits producteurs de nourriture et d'autres organisations de la société civile (OSC) ont publié un appel collectif contre l'accaparement de terres<sup>7</sup>. Plus de 650 organisations l'ont soutenu.

Lorsqu'ils sont organisés en groupes ou en réseaux connectés entre eux et au niveau international, les groupes et les personnes sont plus forts pour réclamer leurs droits et pour en appeler à l'obligation des gouvernements, des investisseurs et des négociateurs. Nous présentons quelques exemples d'actions soutenues par des groupes de citoyens pour se défendre des conséquences de l'accaparement de terres, et pour exiger le respect des droits et de la loi et la participation des communautés touchées.

**Au Ghana** (Kpachaa, région du nord), en 2008, RAINS, une ONG locale, est intervenue en faveur de villageois<sup>8</sup>. En utilisant les recours légaux, RAINS a forcé BioFuel Africa à cesser ses opérations et à redémarrer les négociations légalement et avec toutes les parties concernées. Auparavant, BioFuel Africa, une filiale de Biofuel Norway, avait acquis 38.000 hectares de terres possédées par des villageois. L'accord avait été signé initialement avec l'empreinte du pouce du chef illettré sans consultation des membres de la communauté. Ceci induisait une perte de terrain, une perte de revenus et de ressources de la forêt. Biofuel Norway a commencé à opérer avant d'avoir obtenu toutes les autorisations requises par la loi au Ghana. Il ignorait ses promesses d'emploi, de revenus et de compensation.

**Au Mali**, en 2011, quelques organisations de fermiers ont uni leurs efforts pour récupérer la terre riche, sujette d'une délimitation par la société chinoise COVEC sans que les usagers de la terre aient été informés ni inclus. Actuellement ils peuvent la cultiver et ils ont obtenu des compensations pour des fermiers dont les champs avaient déjà été affectés par la société étrangère<sup>9</sup>.

**Au Sénégal**, Enda-Pronat a saisi l'occasion de la réforme foncière pour renforcer et assurer l'accès des femmes à la terre. Même si la législation nationale est favorable aux femmes, la pratique est tout autre. Enda-Pronat exige d'intégrer les soucis de l'accaparement de terres dans la réforme foncière<sup>10</sup>.

**Au Congo-Brazzaville**, dans un contexte de mauvaise gouvernance, le Comité de Justice et Paix de Pointe Noire (Congo-Brazzaville) a choisi de discuter avec les personnes responsables de la compagnie plutôt que de discuter avec le gouvernement. Il a organisé des visites dans les villages pour la compagnie et il a obtenu un partenariat avec la compagnie pour observer l'impact social de l'investissement.

---

7 Appel de Dakar contre l'accaparement de terres :

8 Source : <http://ghanabusinessnews.com/2009/05/23/update-any-lessons-for-ghana-in-india%E2%80%99s-jatropha-failure/>;  
[http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels\\_ghana.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels_ghana.pdf)

9 « Mali, Victoire des mouvements sociaux sur l'entreprise chinoise COVEC » <http://farmlandgrab.org/post/view/18893>

10 « Plaidoyer pour une prise en compte de l'accaparement des terres dans la réforme foncière »  
<http://farmlandgrab.org/post/view/18896>

## 8. L'ACCAPAREMENT DE TERRES EST UNE QUESTION CHRETIENNE

La terre est une ressource socio-économique et une source d'identité culturelle. Par conséquent, l'accès à la terre est nécessaire pour la vie humaine et la paix sociale.

Les prophètes des temps anciens, aussi bien que Jésus, n'ont laissé aucun doute au sujet du scandale de l'accumulation de la terre dans les mains de quelques-uns. L'accumulation de ressources, alors que d'autres n'ont pas le nécessaire pour la vie, est en contradiction avec le but de la création : Dieu a créé en abondance pour que chaque être humain jouisse de ses dons.

L'Ethique sociale chrétienne se base sur des principes clairs : la destination universelle des biens ; le bien commun ; la solidarité, la durabilité ; la participation et la subsidiarité.

Les droits socio-économiques et culturels proclament le droit aux ressources pour la vie.

AEFJN a un livret sur « la vision éthique et biblique sur l'accaparement de terres en Afrique » où vous pouvez trouver des textes et des réflexions tirés des Ecritures, de la Doctrine sociale catholique, les droits socio-économiques et culturels et une invitation à un engagement avec ceux qui souffrent de l'accaparement des terres. Vous pouvez le trouver en français et en anglais à l'adresse <http://www.aefjn.org/index.php/land-grabbing/articles/land-grabbing-ethical-and-biblical-view.html>

## 9. CE QUI PEUT ETRE FAIT

Une action est requise de la part des gouvernements hôtes, des investisseurs, des donateurs d'aide, de la société civile, et des propriétaires.

Beaucoup de pays où la terre est vendue ou prêtée sont des pays qui ont régulièrement besoin d'aide alimentaire. Dans ces pays, la question ne devrait pas être de vendre la terre à des étrangers, mais comment rendre cette terre « disponible » pour les fermiers locaux.

- Soutenir les fermiers familiaux, les investissements dans les régions rurales, l'amélioration des infrastructures, de l'irrigation, des semences, des sols, des marchés locaux.
- Soutenir et développer des mouvements sociaux.
- Demander un moratoire sur l'accaparement de terres jusqu'à ce que des politiques et des réglementations soient mises en place pour assurer que la population locale participe aux négociations, soit traitée équitablement, et ait la possibilité de donner ou refuser son consentement avant la vente de la terre.
- La population locale devrait être assistée par des consultants pour l'aider au cours des négociations, pour assurer que ses droits sociaux, économiques et environnementaux soient protégés.

### 9.1. *La société civile*

Une action globale est vitale pour soutenir les efforts de la population locale pour protéger le peu qu'elle a, et ainsi contribuer à un avenir où chacun(e) a assez à manger.

- Soutenir les fermiers familiaux en Afrique. Le soutien de millions de fermiers familiaux dans le continent donnerait des bénéfices plus importants que ceux qui proviennent des investissements dans l'acquisition de terre. Cependant, beaucoup de ces fermiers sont poussés à quitter leur terre. En agriculture, plus grand n'est pas toujours meilleur. De petites fermes familiales sont souvent plus productives que de grandes fermes à travail intensif pour développer le cadre de la campagne.

- Travailler à assurer les droits locaux à la terre.
- Créer une prise de conscience et promouvoir des programmes de formation et d'aide légale pour aider les communautés à comprendre les défis et pour représenter leurs intérêts en traitant avec des investisseurs et des gouvernements.
- Demander des évaluations d'impact indépendantes. Assister les gouvernements, la population locale et les fermiers à développer leur compétence en matière d'évaluation d'impact.
- Travailler vers une plus grande transparence du gouvernement et des investisseurs. Promouvoir un partage d'informations sur les transactions sur la terre ; contribuer à la création et à la mise en œuvre de systèmes de contrôle.
- Soutenir les communautés locales et les gouvernements pour le contrôle.
- Habilitier les communautés locales et impliquer les parlements nationaux.
- Renforcer les systèmes qui protègent les droits acquis des paysans et des producteurs de nourriture à petite échelle.
- Soutien légal aux personnes touchées par des projets d'investissement. Chercher des hommes de loi qui les défendront gratuitement ou à prix réduit. Ceci peut aider la communauté à obtenir de meilleures transactions d'investisseurs qui arrivent – par exemple, en fournissant la terre comme contribution en espèces à une entreprise commune dans laquelle tant l'investisseur que la communauté ont un intérêt; ou grâce à de meilleurs régimes de compensation et des partenariats investisseur-communauté.
- Réclamer les biens communs – ressources et services qui sont possédés en commun ou partagés parmi les communautés, sur lesquels la population a certains droits traditionnels – tels que terrain commun, eau pure, etc. La protection des biens communs est nécessaire pour une meilleure distribution des ressources et de la richesse.

## **9.2. Ce que nous pouvons demander aux gouvernements**

### ***A L'Union européenne (UE)***

**Demander l'élimination de politiques** telles que les objectifs d'agro-carburants de l'UE, de 10% de carburants provenant de sources renouvelables d'ici 2020, afin de modérer la ruée vers la terre pour répondre à la demande d'agro-carburants. Comme ce sont les gouvernements nationaux qui subsidient la production d'agro-carburants, la requête d'élimination des subsides sur les agro-carburants doit être adressée aux gouvernements nationaux des états membres de l'UE.

Si des subsides sont accordés à des investisseurs pour la production d'agro-carburants dans des pays tiers, l'UE devrait exiger :

- La participation libre, préalable et complète et l'accord de toutes les communautés locales concernées – pas uniquement de leurs chefs.
- La protection de l'environnement, basée sur des évaluations d'impact complètes qui démontrent que le projet est durable.
- Transparence complète, avec des obligations claires et exécutoires pour les investisseurs, appuyées sur des sanctions spécifiques, et des mesures pour protéger les droits humains, les droits du travail et les droits de la terre aussi bien que le droit à l'alimentation et au développement.

### ***En Afrique***

Exiger des gouvernements :

**De la transparence dans les transactions** en les ouvrant à l'investigation publique pour assurer qu'elles soient durables à long terme. De la clarté au sujet des coûts et des bénéfices des transactions commerciales, et l'engagement des investisseurs, par ex. en termes de nombre et types d'emplois, formation, infrastructure et d'autres impacts positifs et négatifs du projet.

**Réforme de la politique pour une plus grande transparence** dans la prise de décisions et une plus grande considération des conditions sociales et environnementales. Des mécanismes pour décourager les acquisitions de terre purement spéculatives et pour renforcer la conformité aux conditions contenues dans les contrats.

**Des principes, mécanismes et procédures clairs** pour le **consentement** libre, préalable et informé **des communautés locales touchées.**

**Un débat public** pour clarifier le type d'investissement que le gouvernement souhaite attirer. Une pensée stratégique est nécessaire. La productivité agricole accrue ne profite pas toujours à la population. Il est nécessaire d'équilibrer les conditions de production, le partage des bénéfices et les gains pour la population locale. Assurez-vous que le **développement durable** soit au centre de la prise de décision d'investir. Donnez la priorité à des projets qui travaillent avec les petits propriétaires existants pour augmenter la production agricole et leur donner des droits légaux sûrs à la terre.

Renseignez-vous au sujet de la **capacité des investisseurs de gérer** efficacement des investissements **agricoles à grande échelle.**

### **9.3. Où AEFJN peut-il intervenir ?**

AEFJN reconnaît et défend les droits des petits fermiers et des communautés locales à cultiver leur propre terre, comme une contribution importante à la souveraineté alimentaire. Le droit à l'alimentation doit toujours avoir la priorité sur les investissements dans la terre.

AEFJN plaide auprès des institutions de l'UE et des états membres afin de protéger l'accès à la terre, à l'eau et aux semences pour les fermiers familiaux en Afrique, comme une partie du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire.

AEFJN apporte des situations concrètes de l'Afrique au niveau de l'UE pour souligner la nécessité de changer des politiques de l'UE qui ont des conséquences négatives pour la condition de vie des Africains et surtout des petits fermiers.

AEFJN travaille pour des politiques de l'UE sur le climat, l'énergie (bio-carburants), le développement, l'agriculture et le commerce, qui protègent les ressources (terre, eau, semences) des fermiers familiaux en Afrique sub-saharienne.

AEFJN soutient des groupes africains qui travaillent pour plus de justice et qui protègent les moyens de subsistance des petits fermiers. Lorsque c'est possible, AEFJN travaille avec des groupes africains et des antennes d'AEFJN dans le pays où la société concernée a son quartier général dans l'UE. Ce travail en réseau aux niveaux national et international amplifie notre voix.

AEFJN envoie aux personnes intéressées, aussi bien en Afrique que dans l'UE, des informations sur les politiques de l'UE et sur les investissements qui influencent l'accaparement de terres.

AEFJN participe à la campagne internationale qui promeut l'agriculture familiale.

AEFJN exige un moratoire de 5 ans sur les acquisitions de terres à grande échelle jusqu'à ce que des études sur l'impact soient réalisées et que des mécanismes soient mis en place pour défendre les droits de la population locale.



## 10. BIBLIOGRAPHIE

LAND POLICIES IN SUB-SAHARAN AFRICA (Politiques de la terre en Afrique sub-saharienne) – The Centre for Land Economy & Rights of Women 2005 (Le Centre pour l'économie de la terre et les droits des femmes). <http://www.clearwomen.org/articles/landpolicies-sub-saharan-africa-final.pdf> (en anglais uniquement).

Land grab or development opportunity ?(Accaparement de terres ou occasion de développement ?) – Lorenzo Cotula, Sonja Vermeulen, et Rebeca Leonard et James Keely. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e00.pdf> (en anglais uniquement).

## 11. OUTILS POUR LE TRAVAIL SUR LE CYCLE PASTORAL ET L'ACCAPAREMENT DE TERRES

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Ci-dessous, vous trouverez des suggestions spécifiques et des outils pour une action sur l'accaparement de terres. Ils compléteront les directives trouvées dans la section du cycle pastoral.

### 11.1. *Connaître la situation*

Allez au volume 1 du Manuel, le Cercle Pastoral, chapitre 3, 4.12 'Ce que nous avons besoin de savoir au sujet de la question'.

Définir le problème sur lequel vous voulez travailler.

En faisant la carte de la situation, prêtez attention aux diverses fonctions de la terre et des ressources qu'elle porte. Les gens peuvent être touchés directement et indirectement par la privation de terre.

### RECUEILLIR DES INFORMATIONS

Quelques questions pour vous aider à rassembler des informations sur l'accaparement des terres et ses conséquences:

1. Quel est l'impact de la production sur la souveraineté alimentaire dans la région ?
2. Comment les salaires et les conditions de travail spécifiés dans le contrat affecteront-ils la vie des gens ?

Voici quelques questions possibles pour en connaître davantage sur la situation.

### ***La transaction sur l'acquisition de la terre.***

- Les acquisitions de terrain dans votre région et les personnes individuelles et communautés touchées.
- Comment ont-elles été informées, consultées ou impliquées dans les négociations ? et dans le projet ?
- Quelle société, quel gouvernement ou quelle organisation demande la terre ? Qui sont les intermédiaires ?
- Qui sont ceux qui négocient la transaction sur la terre au nom de votre gouvernement ou de l'autorité locale ?
- Y a-t-il de la transparence à propos de la négociation et du contrat ?
- Où est le terrain pris ou à prendre et quelles ressources portait-il ou porte-t-il ?
- Quelles autorisations, approbations sont requises pour que ce terrain soit exploité ? Quels ministères et agents sont impliqués ? Quelles législations au sujet de cette exploitation ?
- Des études d'impact ont-elles été faites ? Par qui ? Quelles sont les conclusions ? Comment sont-elles suivies ?
- Quel type d'investissement est l'objet de l'acquisition de terre ?
- Quelles sont les "obligations" de l'investisseur en termes clairs (emplois, techniques, construction d'infrastructures, etc.) et quelles sont les sanctions prévues en cas de non-conformité ? quelle est la répartition des différentes tâches dans le temps ?
- Est-ce que les contrats prévoient une compensation clairement définie et légalement contraignante pour les pertes subies par les personnes individuelles et les communautés ? Est-ce que la compensation inclut des engagements relatifs à des questions pertinentes pour la durabilité à long terme de l'investissement, telles que l'eau, l'emploi, l'environnement, etc. ?
- Les salaires et les conditions de travail des employés du projet sont-ils spécifiés dans le contrat ? Sont-ils assez satisfaisants ?
- Qui va contrôler le respect du contrat ?

### ***La société commerciale ou l'investisseur***

- Dans quelle contrée est la société mère ? Qui sont les propriétaires ? Qui est le directeur dans notre pays ? Quelle est sa politique concernant les aspects sociaux et environnementaux ? Références de son comportement dans d'autres pays et projets où la société a été impliquée.

### ***Impact de l'accaparement des terres sur la communauté***

- Depuis quand les gens sont-ils touchés par l'acquisition de la terre par des investisseurs ?
- Comment sont-ils touchés ?
- Quelles sont les ressources dont ils sont privés ?
- Quel est l'impact sur leur vie quotidienne et sur leurs moyens d'existence ?
- Qu'arrivera-t-il si rien n'est fait contre cette injustice?
- Quel est le problème d'injustice le plus grave engendré par l'accaparement de terres ?
- Comment les questions relatives à la terre sont-elles intégrées dans le travail pastoral dans votre région ?

### ***Propriété de la terre***

- Qu'en est-il du droit d'accès des femmes à la terre?
- Quelle est la situation de la propriété des terres et des transactions sur la terre dans votre pays ? Comment la "loi traditionnelle ou la coutume" est-elle respectée dans la législation? Est-ce que la loi sur la terre protège les intérêts des villageois ?
- Comment les valeurs interfèrent-elles avec les intérêts des gens : culturels, sociaux (terre ancestrale), économiques (zones de cultures, pâturages, pêche, chasse, cueillette, récolte de bois à brûler et de matériaux pour diverses activités), financiers (la terre comme facteur de spéculation ou d'investissement capitaliste)?
- Comment le gouvernement promeut-il la production de biocarburants, l'exploitation minière, les cultures d'exportation, la production de nourriture pour les habitants, les petits fermiers?

### ***Rechercher des informations à quatre niveaux:***

1. **Dans le village:** femmes et hommes qui utilisent ou occupent le terrain en question, chef et groupes :  
=> Qu'est-ce qui se passe ? Qui peut agir ? Qui peut influencer la décision? Quels contacts avons-nous?
2. **Au niveau provincial:** autorités de l'administration pour la terre, l'agriculture, la forêt, la pêche, l'environnement et l'éducation (si une école est en question), emploi. Autorités religieuses.  
=> Quels sont vos droits et obligations? Quels sont les droits et obligations de l'investisseur? Identifiez quelques autres groupes affrontés à un problème semblable ou qui ont des buts semblables au vôtre.  
=> Qui peut nous aider? Comment? Quand?
3. **Au niveau national:** mêmes questions qu'au niveau régional et en plus.  
La législation nationale inclut-elle certaines obligations de l'Office international du travail (conditions de travail), le droit des populations locales, le droit à la nourriture et d'autres droits inclus dans la

déclaration universelle des droits humains, droit à l'eau potable et à l'assainissement ?  
Y a-t-il dans notre région un programme 'REDD+' (de réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts), qui empêche les villageois de récolter du bois ou de chasser dans la forêt ? Si oui, qui est responsable de ce programme ?

4. **A la société:**quels sont les droits et obligations de la société ? quels certificats sont requis pour obtenir des contrats (environnement, permis d'exploitation, évaluation de l'impact, consentement libre, préalable et informé de la population...)?

## **11.2. Analyse sociale de la situation**

Suivez la partie de l'analyse dans la 1<sup>ère</sup> partie du manuel.

Voici quelques éléments qui peuvent vous aider à en savoir plus sur les valeurs et les structures qui influencent la situation:

- Regardez comment les droits traditionnels ou coutumiers d'usage de la terre sont reconnus.
- Quels types de valeurs culturelles, sociales et spirituelles interfèrent avec les intérêts des gens ?
- Regardez comment les droits affectent les femmes, en les privant de la propriété de la terre et en influençant leurs conditions de travail.
- Votre gouvernement promeut-il des politiques qui affectent la situation? Par ex. privatisation de la terre, promotion et production d'agro-carburants, encouragement de l'exploitation minière, cultures destinées à l'exportation, soutien ou obstacles aux pratiques d'agriculture familiale, soutien à la production locale, ou encouragement de l'importation de nourriture ; soutien du programme REDD (de réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts) etc.
- Votre gouvernement a-t-il signé les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*<sup>11</sup> de la FAO, de la BM, etc. ? S'il les a signées, comment le gouvernement les applique-t-il ?
- Comment le gouvernement applique-t-il l'article 1§2 du traité International sur les droits économiques, sociaux et culturels<sup>12</sup> qui stipule qu'aucune personne ne peut être privée de ses propres moyens de subsistance, et l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme sur le standing de vie<sup>13</sup>?
- Comment le gouvernement applique-t-il les exigences qui concernent les conditions de travail des Conventions de l'organisation internationale du travail nos 87, 100, 105, 138<sup>14</sup> s'il les a signées?

## **11.3. Réflexion chrétienne sur l'accapement de terres**

### **11.3.1. Textes de la Bible sur les droits acquis sur la terre**

Les prophètes des temps anciens et Jésus considéraient que l'accumulation de terres dans les mains de quelques-uns est un scandale.

---

11 Adopté en 2012 : <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

12 <http://www2.ohchr.org/french/law/ceschr.htm>

13 <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml#a25>

14 No 87- Convention concernant la liberté d'association et la protection du droit de s'organiser, No 100- Convention concernant la rémunération égale des travailleurs masculins et féminins pour un travail d'égale valeur, No 105- Convention concernant l'abolition du travail forcé, No 138- Convention concernant l'âge minimum pour l'admission à un emploi.

<http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12000:0::NO::>

L'accumulation de ressources, alors que d'autres manquent du nécessaire pour la vie, va à l'encontre de l'abondance de la création : Dieu a créé en abondance pour que chaque être humain jouisse de ses dons.

Les puissants qui négligent la dignité et les droits des personnes sont constamment décriés par les prophètes. Isaïe proclame à la face des riches et des puissants : « Malheur à vous qui ajoutez maison à maison et qui joignez champ à champ » (Is.5, 8) et Michée se lamente « qu'ils convoitent des champs et s'en emparent » (Mi 2, 2).

Jésus condamne avec une acuité exceptionnelle l'accumulation de richesses face à la pauvreté et à la dépossession : « Malheur à vous, riches... » (Lc 6, 24). Il dramatise le destin de tels abus de la création dans la parabole de Lazare et de l'homme riche : « Il y a un grand abîme entre nous et vous ». (Lc 16, 19-31).

### **11.3.2. L'enseignement de l'Eglise sur l'accapement de terres**

La Commission pontificale pour Justice et Paix a déclaré dans « Pour une meilleure répartition de la terre : le défi de la réforme agraire »<sup>15</sup>(§44) : « Souvent révélatrice de situations intolérables et préjudiciables sur le plan moral, l'occupation des terres est un signal d'alarme qui requiert la mise en œuvre, au niveau social et politique, de solutions efficaces et équitables. »

L'Eglise déclare clairement que la terre est un bien commun donné par le Créateur pour les besoins de tous, maintenant et à l'avenir. Le droit d'usage de la terre est naturel et primordial ; c'est une valeur universelle qui s'applique à chaque être humain et qui ne peut être supplanté par aucun autre droit économique. La doctrine sociale de l'Eglise soutient la propriété privée comme un moyen de parvenir à l'autonomie et à la liberté, un moyen, cependant, qui est subordonné à la première fonction sociale de la propriété : permettre à chaque personne de vivre.

Par conséquent, la Commission Pontificale pour la Justice et la Paix (ditto &32) condamne les latifundia<sup>16</sup> parce qu'ils « nient à une multitude de gens le droit de participer par leur travail au processus de production et de subvenir à leurs besoins ». Elle condamne aussi (ditto § 34) les « formes d'exploitation du travail, en particulièrement lorsque celui-ci est rémunéré par des salaires ou d'autres modalités qui sont indignes d'un homme » et elle signale la destruction de l'environnement par des « modes d'exploitation de la terre ».

Finalement, la lettre encyclique « Caritas in Veritate »<sup>17</sup> (§ 49) nous rappelle que la perte de la terre est un obstacle au développement.

### **11.3.3. L'appel des évêques d'Afrique au 2<sup>ème</sup> Synode sur l'Afrique**

Le Pape Benoît XVI soutient l'appel des évêques d'Afrique en disant, dans son exhortation apostolique post-synodale « Africae Munus »<sup>18</sup> (§ 80) : « J'exhorte l'Église en Afrique à encourager les gouvernants à protéger les biens fondamentaux que sont la terre et l'eau, pour la vie humaine des générations présentes et futures et pour la paix entre les populations ».

Effectivement, les évêques africains écrivaient en octobre 2009 (Proposition 29<sup>19</sup>) : « Nous recommandons vivement à l'Église-Famille de Dieu en Afrique, de faire pression sur nos gouvernants pour l'adoption d'un

---

15 Conseil Pontifical pour Justice et Paix, « Pour une meilleure répartition de la terre : le défi de la réforme agraire » (Nov.1997) [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/justpeace/documents/rc\\_pc\\_justpeace\\_doc\\_19980112\\_distribuzione-terra\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_19980112_distribuzione-terra_fr.html)

16 Latifundia : nom donné à de très grandes propriétés terriennes spécialisées dans l'agriculture généralement destinée à l'exportation

17 Lettre encyclique Caritas in Veritate du souverain pontife Benoît XVI aux évêques aux prêtres et aux diacres aux personnes consacrées aux fidèles laïcs et à tous les hommes de bonne volonté sur le développement humain intégral dans la charité et dans la vérité, 2009.

18 Exhortation apostolique post-synodale **Africae munus** du pape Benoît XVI à l'épiscopat, au clergé, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs sur l'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, novembre 2011, [http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/apost\\_exhortations/documents/hf\\_ben-xvi\\_exh\\_20111119\\_africae-munus\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20111119_africae-munus_fr.html)

19 Proposition 29 sur les ressources naturelles, dans les 57 propositions publiées officieusement par le bureau de presse du Synode à la conclusion de la seconde assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques sur le thème : « L'Eglise en

cadre juridique approprié qui prenne en compte les intérêts de nos pays et de leurs populations ». Ceci doit être mis en relation avec la proposition 30 sur la terre et l'eau<sup>20</sup>.

### ***Proposition 30, Terre et eau***

« Au vu du fait que de grandes étendues de terre fertile et des ressources en eau sont exploitées sans aucun scrupule par des investisseurs étrangers et locaux en de nombreux pays d'Afrique, causant le déplacement et la spoliation de personnes pauvres et de leurs communautés, qui sont souvent impuissantes face à cette "agression", ce Synode en appelle avec urgence à tous les gouvernements de s'assurer que leurs citoyens soient protégés contre un éloignement inique de leurs terres et de leur accès à l'eau, qui sont des biens essentiels pour la personne humaine. Les Pères synodaux exhortent à ce que:

- L'Église en Afrique cherche des informations et apprenne à propos des questions agraires et hydriques dans les Églises locales en vue d'éduquer le Peuple de Dieu, et de le rendre capable d'affronter les décisions injustes dans ces domaines.
- Toute négociation sur les opérations concernant la terre soit conduite dans une totale transparence et avec la participation des communautés locales qui pourraient en être touchées.
- Des accords concernant l'éloignement des terres ne soient pas contractés ou signés sans un consentement libre, informé et préalable des communautés locales concernées et que les gens ne puissent pas perdre leur terre sans une compensation adéquate.
- Puisque les investissements promeuvent la création d'emplois il faut garantir aux travailleurs agricoles un juste salaire.
- Soit promue la formation professionnelle des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage comme moyen de juguler l'exode rural incontrôlé vers les villes.
- Les modes de production agricole doivent respecter l'environnement, et ne doivent pas accélérer le changement climatique, l'appauvrissement du sol et l'épuisement des réserves en eau potable.
- La production de nourriture destinée à l'exportation ne doit compromettre ni la sécurité et l'indépendance alimentaire ni les besoins des futures générations.
- Les droits traditionnels à la terre soient respectés et reconnus par la loi.
- L'eau ne soit exploitée comme une marchandise du circuit économique privé sans considération pour les intérêts du peuple ».

---

Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. »

[http://www.vatican.va/roman\\_curia/synod/documents/rc\\_synod\\_doc\\_20091023\\_elenco-prop-finali\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20091023_elenco-prop-finali_fr.html)

20 Proposition 30 sur la terre et l'eau, lors de la conclusion du second Synode des évêques d'Afrique (ditto)

[http://www.vatican.va/roman\\_curia/synod/documents/rc\\_synod\\_doc\\_20091023\\_elenco-prop-finali\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20091023_elenco-prop-finali_fr.html)

Il serait bon de lire les textes précédents tout en gardant à l'esprit certaines questions pour l'approfondissement des analyses du point de vue de la Foi, telles que : Que veulent dire ces textes pour notre problème de la terre ?

# ANNEXE 1 - INFORMATION PAR PAYS

## Informations par pays sur:

- Organisations civiles qui travaillent contre l'accaparement de terres (ONG, groupes).
- Sociétés impliquées dans l'accaparement de terres.
- Documents sur la législation ou des études.

## **AFRIQUE DU SUD**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

EJN (Economic Justice Network) on Food & Justice [*Réseau de justice économique sur l'alimentation et la justice*]. <http://www.ejn.org.za/> (anglais)

PLAAS (Institute for Poverty, Land & Agrarian Studies) [*Institut pour les études de la pauvreté, de la terre et agraires*]. <http://www.plaas.org.za/>

## **ANGOLA**

### **SOCIETES**

Lonrho (conglomérat panafricain enregistré à Londres)

## **BENIN**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

Réseau JINUKUN, le point focal pour « Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain » (COPAGEN) au Bénin (06 B. P. 2083 Cotonou).

SYNPA (*Synergie Paysanne*) <http://synergiepaysanne.org/>

### **SOCIETES**

BETEXCO (Nigéria)

GREEN WAVES (vagues vertes) (Italie)

### **DOCUMENT**

'Projet de Fourniture des Services d'Énergie' (PFSE) promu par le gouvernement (Directorat Général pour l'Énergie) inclut la composante de biomasse dans la promotion de la production locale de bioéthanol et biodiesel. [http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/ditc\\_comb\\_Jatropha012\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/ditc_comb_Jatropha012_fr.pdf)

## **BURKINA FASO**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

FASONET (Information sur les impacts des politiques sur les communautés agro-pastorales) <http://www.lefaso.net/>

INADES (Institut africain pour le développement économique et social), partenaire de COPAGEN. <http://burkina.inadesfo.net/Notre-Histoire,3.html?lang=fr>

### **SOCIETES**

SN CITEC (B. Faso) local partenaire de AGRIS (France)



Total, Suez (France)

## **CAMEROUN**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ACDIC (Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs). <http://www.acdic.net>

PROPAC (Organisations Paysannes d'Afrique Centrale). <http://www.propac.org>

### **SOCIETES**

Socapalm (Cameroun), partenaire du Groupe Bolloré (France).

### **DOCUMENT**

Plainte à l'OCDE (2010) par Sherpa, CED, FOCARFE et MISEREOR contre Bolloré et ses partenaires en Belgique et au Luxembourg à cause de violations des lois environnementales et du travail à SOCAPALM au Cameroun. [http://oecdwatch.org/cases-fr/Case\\_200/view?set\\_language=fr](http://oecdwatch.org/cases-fr/Case_200/view?set_language=fr) (titres en français, texte en anglais).

## **CONGO (BZV)**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CDJ&P-Pointe-Noire (Commission Diocésaine Justice & Paix), président : Mgr Jean Claude MAKAYA LOEMBA.

RPDH (Rencontre Pour La Paix Et Les Droits de L'Homme). Email : [rpdh\\_pn@yahoo.fr](mailto:rpdh_pn@yahoo.fr)

### **SOCIETES**

Agri SA (gouvernement de Brazza)

ENI-Congo, une filiale d'ENI (Italie)

### **DOCUMENT**

Energy Futures? Eni's investment in tar sands and palm oil in the Congo Basin (2009) by BOELL and many social & environmental NGOs in Congo and in Europe (Futur de l'énergie ? L'investissement d'Eni dans les sables bitumineux et l'huile de palme dans le bassin du Congo (2009). [http://www.boell.de/downloads/091109\\_Energy\\_Futures\\_Congo\\_Oil.pdf](http://www.boell.de/downloads/091109_Energy_Futures_Congo_Oil.pdf) (en anglais).

## **COTE D'IVOIRE**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

Animation Rurale de Korhogo, ONG soutenue par CCFD.

### **SOCIETES**

21st Century Energy (Côte d'Ivoire/USA): partenariat public-privé.

## **ETHIOPIE**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

EENGO (ONG Ethiopienne pour l'environnement NGO). <http://www.eenao.20m.com/>

### **SOCIETES**

Fri El Green Power (Gouvernement éthiopien associé avec une société italienne).

Flora EcoPower (Gouvernement éthiopien associé avec une société allemande), une partie est attribuée à FloraEP et une partie est sous contrat, travaillant avec plus de 80.000 fermiers.

Sun Biofuels (Royaume Uni).

## DOCUMENT

IFPRI Policy Brief 13 (International Food Policy Research Institute : Institut international de recherche sur la politique alimentaire), rapport 13. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/bp013Table01.pdf> (en anglais)

The Status of Bio-fuels in Ethiopia: Opportunities and Challenges, at workshop on biofuels (2009) (Le statut des bio-carburants en Ethiopie : opportunités et défis, lors d'un atelier sur les bio-carburants). [http://cmsdata.iucn.org/downloads/04\\_status\\_of\\_biofuels\\_in\\_ethiopia\\_rezene\\_fessehaie.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/04_status_of_biofuels_in_ethiopia_rezene_fessehaie.pdf) (en anglais)

## GHANA

### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES

CICOL (Ghanaian Civil Society Coalition on Land) (*Coalition de la société civile ghanéenne pour la terre*) – pas de site web, Tel. CEO: 0302-240891.

FoodSPAN (Food Security Policy Advocacy Network), Umbrella of civil society organisations in Ghana (Réseau de plaidoyer pour une politique de sécurité alimentaire, parapluie des organisations de la société civile au Ghana).

RAINS (Regional Advisory Information & Network Systems), Partner of African Biodiversity Network (ABN), (*Systèmes consultatifs d'information régionale et de travail en réseau*), partenaire du réseau de la biodiversité africaine. [www.rains.org](http://www.rains.org)

### SOCIETES

Anuanom Industrial Bio Products Ltd (*produits bio industriels*)(Ghana)

BioFuelAfrica (subsidiary of BioFuel from Norway) (Biocarburant Afrique, filiale de Biofuel de Norvège).

Gouvernement du Ghana + Brésil (pour la raffinerie) + soutien financier et commercial de la société suédoise (Sekab - Svensk Etanolkemi AB) à la pointe nord du lac Volta.

Jatropha Africa (United Kingdom/Ghana) (Royaume uni / Ghana).

ScanFuel Africa Ltd (filiale de ScanFuel de Norvège) dans la région du Nord.

Aussi des sociétés d'Italie, Allemagne, Pays-Bas.

### DOCUMENT

Biofuel land grabbing in Northern Ghana by Bakari Nyari, Vice Chairman of RAINS, Ghana and ABN Steering Committee member, (Bio-carburant et accaparement de terres au Ghana septentrional par Bakari Nyari, Vice-président de RAINS, membre du comité directeur du Ghana et ABN), 2008. [http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels\\_ghana.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels_ghana.pdf)

## KENYA

### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES

ABN (African Biodiversity Network) [*Réseau africain pour la biodiversité*] secrétariat basé au Kenya. <http://www.africanbiodiversity.org/> (anglais)

Kenya Land Alliance [*Alliance du Kenya pour la terre*]. <http://www.kenyalandalliance.or.ke/> (anglais)

Pelum-Kenya (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]. <http://pelum.net/>

### SOCIETES

Kenya Jatropha Energy Limited (Italie) pour les bio-carburants.

Kenya Biodiesel Association [*Association du Kenya pour le biodiesel*], ONG formée avec le soutien de tous les secteurs de l'industrie des bio-carburants pour promouvoir la production de bio-carburant.

Bedford Biofuels (Canada) soutenu par Frank Capital Partners.

### DOCUMENTS

Le Ministère de l'Energie a élaboré une stratégie pour le biodiesel grâce à son Comité national des bio-carburants.

National Land Policy: Sessional Paper No. 3 (2009) on National Land Policy [Politique nationale de la terre : document de session n° 3 (2009) sur la politique nationale de la terre].

Sessional Paper, No. 4 (2004) and the Energy Act, No. 12 (2006) to develop bioethanol and biodiesel [Document de session n° 4 (2004) et l'acte sur l'énergie, n° 12 (2006) pour développer le bioéthanol et le biodiesel].

Forest Act 2005 [Acte sur les forêts 2005].

Unjust Enrichment: The Making of Land Grabbing Millionaires, report (2006) by Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR) and Kenya Land Alliance (KLA) [*Enrichissement injuste : La fabrication de millionnaires par l'accaparement de terres, rapport (2006) par la Commission nationale du Kenya sur les droits humains et l'Alliance du Kenya pour la terre*].

## **LIBERIA**

### **SOCIETES**

Golden Agri-Veroleum, en collaboration avec le Comité interministériel des concessions (IMCC ).  
Sime Darby en Guthrie.

## **MADAGASCAR**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

BIMTT (Bureau de Liaison des Institutions de Formation rurale). [www.bimtt.mg](http://www.bimtt.mg)

CPM (Coalition Paysanne de Madagascar). <http://www.cpm.mg/>

TANY - Collectif pour la défense des terres malgaches (based in France). <http://terresmalgaches.info/>

### **SOCIETES**

Daewoo Logistics (Corée).

GM Biofuels (Royaume-Uni).

Varun (Inde) dans la région côtière, près des ports .

### **DOCUMENTS**

Pour la défense des paysans et des terres malgaches (2009) by Collectif pour la défense des terres malgaches. <http://terresmalgaches.info/spip.php?article30>

TANY Newsletter n° 15 : Demande de transparence sur le projet Daewoo (2012). <http://terresmalgaches.info/spip.php?article44>

## **MALAWI**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CISANET – Réseau de la société civile pour l'agriculture. <http://www.mejn.mw/cisanet.html> (anglais)

## **MALI**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

COPAGEN-Mali.

CNOP (Coordination Nationale des Organisations paysannes). <http://www.cnop-mali.org/>

LJDH - Ligue pour la justice et les Droits de l'homme (Immeuble Madiou Simpara - Route de Koulikoro, Djélibougou – Bamako).

### **SOCIETES**

Sociétés privées maliennes dans le Delta du Niger.

Malibya (entreprise commune des gouvernements libyen et maliens).

### **DOCUMENTS**

Au Mali, des paysans réclament leurs terres vendues à Kadhafi par D. Thomas dans Wordpress, 2011. <http://farmlandgrab.org/post/view/18380>

Mali, Victoire des mouvements sociaux sur l'entreprise chinoise COVEC by Massa Kone - S.G. chargé des relations extérieures Union «UACDDDD» Mali, 2011. <http://farmlandgrab.org/post/view/18893>

Loi d'Orientation Agricole (2006): site web consacré à LOA. <http://loa-mali.info>

## **MOZAMBIQUE**

### **SOCIETES**

Sekab (Svensk Etanol kemi AB, Suède).

Sun Biofuels (Royaume-Uni) dans la province de Manica.

### **DOCUMENTS**

Jatropha a socio-economic pitfall for Mozambique ) [*Jatropha : un piège socio-économique pour le Mozambique*]. Rapport par JU (Justiça ambiental) et UNAC (União nacional de Camponeses).

National Policy and Strategy for Biofuels [*Politique et stratégie nationales pour les biocarburants*] (24 mars 2009) (directives pour l'industrie des agrocarburants).

Mandatory of 15 percent blend of agrofuel to petrol and diesel within five years (2009) [Mandataire d'un mélange de 15% d'agrocarburants à l'essence et au diesel d'ici cinq ans].

## **NIGER**

### **SOCIETES**

IBS Agro Industries.

## **NIGERIA**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ERA/FoEN (Environmental Rights Action/ Friends of the Earth – Nigeria) [*Action pour les droits environnementaux/Amis de la Terre – Nigéria*]. [www.eraaction.org](http://www.eraaction.org) (anglais)

### **SOCIETES**

T4M (Trans4mation Agric-tech) (Royaume-Uni). <http://euobserver.com/9/28113/?rk=1> (anglais)

### **LEGISLATION**

National Food Security Programme (NFSP) [*Programme national de sécurité alimentaire*] (2008) par le Ministère fédéral de l'agriculture et des ressources hydriques.

New agricultural policy on agriculture [Nouvelle politique agricole sur l'agriculture] (2001).

## **RD CONGO**

### **SOCIETES**

Aurantia (Espagne).

BCI (Banque commerciale Internationale), Programme REDD.

Novacel (Belgique), Programme REDD.  
Région Bruxelles-Capitale (Belgium), Programme REDD.  
Z.T.E. International (Chine).

#### **DOCUMENTS**

[Loi portant principes généraux relatifs au secteur agricole en RDC décrétée le 24 décembre 2011 et prenant effet à partir du 24 juin 2012.](#)

[Guide pour la compréhension de la loi agricole par la FOPAC \(Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo\) et AgriTerra.](#)

### **SENEGAL**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ENDA-PRONAT. <http://endatiersmonde.org/instit/>

CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux). <http://www.cncr.org/>

#### **SOCIETES**

Le Conseil Rural de Mbane a attribué 233 000 ha à des intérêts de Belgique et du Royaume-Uni.

#### **DOCUMENTS**

LOASP Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (2004).

Plaidoyer pour une prise en compte de l'accaparement des terres dans la réforme foncière par OID/ESF Agence de Presse Sénégalaise, 2011. <http://farmlandgrab.org/post/view/18896>

### **SIERRA LEONE**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

Green Scenery [*Paysage vert*]. <http://www.greenscenery.org/> (anglais)

#### **SOCIETES**

Addax Bioenergy (Suisse).

Socfin (Belgique).

#### **DOCUMENT**

Oakland Institute report [*Rapport de l'Institut d'Oakland*], 2011. [www.oaklandinstitute.org](http://www.oaklandinstitute.org) (anglais)

### **SOUDAN**

#### **SOCIETES**

Abu Dhabi (Emirats arabes unis) dans la région du Nil.

### **TANZANIE**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

INADES (Institut africain pour le développement économique et social).  
<http://www.inadesfo.net/Welcome.html>

#### **SOCIETES**

Bioenergy Tanzania Ltd (associée à SEKAB, société suédoise).

CAMS Group (Royaume-Uni).

D1 Oils (UK) Felisa (société de Tanzanie-Belgique), ONG avec le gouvernement.

Group UK-USA-Malaysia, [Groupe du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de Malaisie] fonds des Etats-Unis.  
SEKAB Bioenergy Tanzania Ltd (un important producteur suédois de bioéthanol).  
Sun Biofuels (Royaume-Uni).

Une entreprise commune de Malaisie et d'Indonésie a signé l'exploitation pour 30 ans à Kigoma.

#### **DOCUMENTS**

Agriculture and Livestock Policy [Politique de l'agriculture et du bétail](1997).

Biofuels Task Force, Water policy [Groupe de travail sur les biocarburants, politique de l'eau] (2002).

Environmental Management Act [Acte de gestion de l'environnement] (2004).

Environmental Policy [Politique environnementale] (1997).

Livestock Policy [Politique pour le bétail] (2006).

National Environmental Impact Assessment Audit Regulation [Réglementation nationale pour l'audit d'évaluation de l'impact sur l'environnement](2005).

Water Management (control & Use) Act [Acte de gestion (contrôle et utilisation) de l'eau, Food Security Act [Acte de sécurité alimentaire](2001).

AGROfuels in Africa – The impacts on land, food and forests - Case Studies from Benin, Tanzania, Uganda and Zambia by African Biodiversity Network [Agrocarburants en Afrique – Les impacts sur la terre, l'alimentation et les forêts – Etudes de cas du Bénin, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie par le Réseau africain pour la biodiversité].[http://www.biofuelwatch.org.uk/docs/ABN\\_Agro.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/docs/ABN_Agro.pdf) (anglais)

Biofuels and neo-colonialism, by Professors in Tanzania [Biocarburants et néocolonialisme, par des professeurs en Tanzanie].[https://docs.google.com/Doc?id=ac5dcfsf2q6km\\_304f2mc4fd4](https://docs.google.com/Doc?id=ac5dcfsf2q6km_304f2mc4fd4) (en anglais)

Biofuels, land access and rural livelihoods in Tanzania, IIED study [Biocarburants, accès à la terre et moyens de subsistance en Tanzanie, étude par l'Institut international de l'environnement et du développement]. <http://pubs.iied.org/pdfs/12560IIED.pdf>

### **TCHAD**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CEFOD (Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement). <http://www.cefod.org/>

#### **DOCUMENTS**

Législation au Tchad. <http://www.cefod.org/spip.php?rubrique6>

Recueil de textes sur le droit foncier au Tchad (Mars 2004) par la Banque Tchadienne de Données Juridiques – CEFOD.

### **TOGO**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

MAPTO (Mouvement pour une alliance paysanne au Togo).

### **ZAMBIE**

#### **SOCIETES**

D1 Oils (Royaume-Uni), travaille aussi en signant des contrats avec des fermiers, aussi bien que par l'intermédiaire d'ONG.

#### **DOCUMENT**

[Institutional, administrative, and management aspects of land tenure in Zambia](#) [Aspects institutionnels, administratifs et de gestion des droits acquis sur la terre en Zambie]. (anglais)

## **ZIMBABWE**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CCJPZ (Catholic Commission for Justice & Peace in Zimbabwe) [*Commission catholique pour la justice et la paix au Zimbabwe*]. [isccjz@telco.co.zw](mailto:isccjz@telco.co.zw) (anglais)

Pelum-Zimbabwe (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]. <http://www.pelum.org.zm/zimbabwe.html> (anglais)

### **SOCIETES**

2200 Zimbabweens ont acquis les régions agricoles les plus fertiles.

National Oil Company of Zimbabwe [*Société nationale du pétrole du Zimbabwe*](en partenariat avec Green Fuel [*Carburant vert*]).

## ANNEXE 2 -ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN RELATION AVEC LE PROBLEME DE LA TERRE

### CERTAINES ORGANISATIONS AFRICAINES AVEC PLUSIEURS GROUPES NATIONAUX :

ABN [African Biodiversity Network (*Réseau africain pour la biodiversité*)] Plaide aux niveaux régional et international pour des politiques en faveur des communautés rurales, avec des partenaires dans les pays suivants : AFRIQUE DU SUD, BENIN, BOTSWANA, ETHIOPIE, GHANA, KENYA, MOZAMBIQUE, OUGANDA, TANZANIE, TOGO, ZAMBIE et ZIMBABWE. Le secrétariat d'ABN est basé au Kenya. <http://www.africanbiodiversity.org/> (anglais)

ANoF (African Network for Food) / Réseau Africain Pour l'Alimentation (RAPDA), il y a un sous-coordonateur régional pour l'Afrique orientale et l'Afrique méridionale, [www.rapda.org](http://www.rapda.org) (français et anglais).

AFSA (Alliance for Food Sovereignty in Africa [*Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique*]) est un réseau d'organisations africaines pour faire pression sur les décideurs politiques sur des questions de souveraineté alimentaire et pour promouvoir des pratiques agricoles durables. AFSA représente les petits fermiers, pasteurs, chasseurs-cueilleurs, peuplades indigènes, citoyens et défenseurs de l'environnement venus d'Afrique.

Les membres d'AFSA sont : African Biodiversity Network [*Réseau africain pour la biodiversité*](ABN); African Centre for Biosafety [*Centre africain pour la biosécurité*](ACB); Community Knowledge Service [*Service à la communauté par la connaissance*] (CKS) ; Comparing and Supporting Endogenous Development [*Comparer et soutenir le développement endogène*](COMPAS); Coalition for the Protection of African Genetic Heritage [*Coalition pour la protection de l'héritage génétique africain*] (COPAGEN); Eastern and Southern African small scale Farmers' Forum [*Forum des petits fermiers d'Afrique orientale et méridionale*](ESAFF); Friends of Earth Africa [*Amis de la Terre – Afrique*]; GRAIN ; Indigenous peoples of Africa Coordinating Committee [*Comité de coordination des populations indigènes d'Afrique*](IPACC) ; Participatory Ecological Land Use Management (PELUM) Association [*association de gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]; PROPAC ; ROPPA ; La Via Campesina Africa/UNAC ; Women for Change [*Femmes pour le changement*]; World Neighbours [*Voisins de la terre*].

COPAGEN (Coalition pour la protection du Patrimoine Génétique Africain) BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, MALI, NIGER, TOGO, Membres de contact: Jinukun-copagen (Benin), Pronat (Sénégal), INADES (Burkina-Faso, Togo)

HUB RURAL (West Africa level [*niveau d'Afrique occidentale*]). <http://www.hubrural.org/> (français, anglais)

INADES (Institut africain pour le développement économique et social) Education et formation pour l'amélioration sociale et économique du peuple, B. FASO, BURUNDI, CAMEROUN, COTE D'IVOIRE, KENYA, RD CONGO, TANZANIE, TCHAD, TOGO. Le quartier général est à Abidjan. <http://www.inadesfo.net>

PELUM (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*] Représente des petits fermiers dans les pays suivants: KENYA, OUGANDA, TANZANIE, RWANDA, MALAWI, ZAMBIE, ZIMBABWE, AFRIQUE DU SUD, LESOTHO et BOTSWANA. [www.pelum.org](http://www.pelum.org) (anglais)

ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest). <http://www.roppa.info>

### ORGANISATIONS MONDIALES

#### ORGANISATIONS CIVILES

CCFD-TerreSolidaire(comité contre la faim et pour le développement).<http://ccfd-terresolidaire.org/>



EAA (Ecumenical Advocacy Alliance [*Alliance œcuménique de plaidoyer*]). <http://www.e-alliance.ch>

Campagne pour l'agriculture familiale pour l'année internationale de l'agriculture familiale en 2014. <http://www.familyfarmingcampaign.net/default.asp?id=fr>

FIAN (Foodfirst Information and Action Network [*Réseau d'information et d'action pour la priorité à l'alimentation*]): ONG internationale qui soutient la lutte pour le droit humain à une nourriture adéquate [www.fian.org](http://www.fian.org)

Misereor: ONG chrétienne allemande qui s'occupe de partenariat et de plaidoyer [www.misereor.org](http://www.misereor.org)

Trocaire <http://www.trocaire.org/> (anglais)

Wetlands International [*Zones humides internationales*](ONG pour l'environnement, consacrée aux zones humides). <http://www.wetlands.org/> (anglais)

World Rainforest Movement [*Mouvement mondial pour la forêt tropicale*]. [www.wrm.org.uy](http://www.wrm.org.uy)

World Rural Forum [*Forum rural mondial*]. <http://www.ruralforum.net/>

## **INSTITUTIONS**

Délégations de l'UE en Afrique: Liste sur

[http://ec.europa.eu/external\\_relations/repedel/edelhrm/index.cfm?lang=fr](http://ec.europa.eu/external_relations/repedel/edelhrm/index.cfm?lang=fr) Choisissez le pays dans la fenêtre "Délégation".

OCDE: Des plaintes pour non-conformité des sociétés de l'UE avec les principes de l'OIT (Organisation internationale du travail) et les principes de l'OCDE peuvent être adressées au Comité d'investissement de l'OCDE. [www.oecd.org/fr](http://www.oecd.org/fr)

Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation au Conseil des Droits humains et à l'Assemblée générale des Nations unies (3<sup>e</sup> comité). <http://www.srfood.org>

Les plaintes pour non-conformité avec le droit à l'alimentation sont à adresser au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

## ANNEXE 3 - DOCUMENTS SUR LA TERRE, L'EAU, LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LES CONTRATS SUR LA TERRE

Accapement de terres ou opportunité de développement . International Institute for Environment and Development, Briefing, (2009). <http://pubs.iied.org/pdfs/17069FIIED.pdf>

Accès à la terre et au droit à l'alimentation, Rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation (2010). [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021\\_access-to-land-report\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report_fr.pdf)

Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme [A/HRC/13/33/Add.2] (5 mars 2010). [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305\\_a-hrc-13-33-add2\\_land-principles\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305_a-hrc-13-33-add2_land-principles_fr.pdf)

Arrêtons les agrocarburants, ils polluent et en plus ils affament. Jean Ziegler, Libération (2013). [http://www.liberation.fr/terre/2013/11/26/arretons-les-agrocarburants-ils-polluent-et-en-plus-ils-affament\\_962215](http://www.liberation.fr/terre/2013/11/26/arretons-les-agrocarburants-ils-polluent-et-en-plus-ils-affament_962215)

Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1994). <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

Article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme reconnaissant le droit à un niveau de vie qui inclut l'alimentation et le logement. <http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=frn>

Appel de Dakar contre l'accapement de terres (2011). <http://www.aefjn.org/index.php/accapement-des-terres-444/articles/appel-de-dakar-contre-laccapement-des-terres-copy.html>

Cadre et directives sur la politique de la terre en Afrique par l'Union Africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique (2010). <http://www.au.int/fr/dp/rea/content/framework-and-guidelines-land-policy-africa> (anglais)

Déclaration de M'bour sur l'accapement des terres (2011) lors d'un atelier sur l'accapement des terres, par des groupes chrétiens et d'autres groupes impliqués dans le problème de la terre. <http://www.aefjn.org/index.php/accapement-des-terres-444/articles/declaration-de-mbour-sur-laccapement-des-terres.html>

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007). [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/61/295](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295)

Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts: texte, processus, études et rapports de consultation. <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>

Directives volontaires sur les droits acquis sur la terre. [http://www.fao.org/nr/tenure/lt-home/en/?no\\_cache=1](http://www.fao.org/nr/tenure/lt-home/en/?no_cache=1) (anglais)

Hold-up sur l'alimentation, GRAIN (2012). <http://www.grain.org/article/entries/4612-hold-up-sur-l-alimentation-un-nouveau-livre-de-grain>

Il faut arrêter d'accaparer les terres pour produire des biocarburants, GRAIN (2013). <http://www.grain.org/article/entries/4654-il-faut-arreter-d-accaparer-les-terres-pour-produire-des-biocarburants>

[Impacts d'entreprises de l'UE ayant investi de larges étendues de terre en Afrique pour des biocarburants \(2011\) Rapport basé sur des études choisies par AEFJN. \(anglais\)](#)

Jatropha Reality Check, A field assessment of the agronomic and economic viability of Jatropha and other oilseed crops in Kenya, [Vérification de la réalité de Jatropha, une évaluation sur le terrain de la viabilité agronomique et économique de Jatropha et d'autres cultures de graines oléagineuses au Kenya], étude

dirigée par la coopération technique

allemande. <http://www.worldagroforestry.org/downloads/publications/PDFS/B16599.PDF> (anglais)

Land Grabbing by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities, [*Accaparement de terres par des investisseurs étrangers dans des pays en développement : risques et opportunités*] auteurs:

J. von Braun et. Meinzen-Dick (2009), collection IFPRI Policy Brief

13. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/bp013Table01.pdf> (anglais)

Perspectives Biblique et éthique de l'accaparement des terres – Approfondissement de la réflexion sociale et éthique chrétienne (2011), par Schonecke Wolfgang, AEFJN-

Allemagne. <http://www.aefjn.org/index.php/accaparement-des-terres-444/articles/terre-perspective-biblique-et-ethique.html>

Pressions commerciales sur la terre dans le monde. AGTER, (2009).

[http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/ILC\\_AGTER\\_Conceptual\\_framework\\_of\\_the\\_Scoping-Study-fr\\_def.pdf](http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/ILC_AGTER_Conceptual_framework_of_the_Scoping-Study-fr_def.pdf)

## ANNEXE 4 - SITES WEB POUR INFORMATION RELATIVE À L'ACCAPAREMENT DE TERRES

**aGter**: documents sur la terre et l'eau. [www.aGter.org](http://www.aGter.org) (français, anglais, espagnol)

**Farmland**[*Terre agricole*]: informations relatives à la crise alimentaire et à l'accaparement global de terres. <http://farmlandgrab.org> (français, anglais, espagnol)

**Grain**: documents relatifs à la terre et à la souveraineté alimentaire. <http://www.grain.org/front/>

**ILC**: International Land Coalition[*Coalition internationale pour la terre*]. <http://www.landcoalition.org>

**Inter-Réseaux Développement rural**. <http://inter-reseaux.org>

**Land Matrix**. "Land Matrix database", 2013, <http://landmatrix.org/>

**Oakland Institute**: "Reports"(rapports). <http://www.oaklandinstitute.org/publications>

**Rapporteur spécial des Nations Unie sur le droit à l'alimentation**, Olivier De Schutter, informations sur les « Biocarburants ». <http://www.srfood.org/fr/biocarburants>

**Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation**, Olivier De Schutter, informations sur les « Droits fonciers ». <http://www.srfood.org/fr/droits-fonciers>

## ANNEXE 5 - CERTAINES POLITIQUES ET CONVENTIONS QUI AFFECTENT L'ACCAPAREMENT DE TERRES

### AFRICAINES UNIQUEMENT :

Politique commune de l'énergie (CEP) promeut l'éthanol – le biodiesel en Afrique occidentale

Programme régional d'énergie de biomasse (PRBE) mené par l'Union économique et monétaire de l'Afrique occidentale (UEMOA)

Depuis 2006, UEMOA et FAGAS (Fonds africain pour les garanties et la finance) sont impliqués dans la promotion et le développement du secteur des agro-carburants en Afrique occidentale

Association des producteurs africains de bio-carburant (AAPB) rassemble des opérateurs privés. AAPB vise à promouvoir la production et la commercialisation de bio-carburants en Afrique.

### AUTRES :

Africa-EU Energy Partnership [Partenariat Afrique-UE pour l'énergie] <http://www.aEEP-conference.org/fr/documents>

Agrofuel promotion in EU as renewable energy [Promotion en UE de l'agro-carburant comme énergie renouvelable] : DIRECTIVE 2009/28/EC <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=Oj:L:2009:140:0016:0062:fr:PDF>

Politique du climat : mène à un programme tel que le Programme des Nations unies en collaboration sur la réduction des émissions à partir de la déforestation et de la forêt (REDD) <http://www.un-redd.org/> (anglais)

Partenariat entre le Mozambique, l'UE et le Brésil sur la bioénergie (=Coopération pour l'énergie)[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/er/115812.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/er/115812.pdf)(anglais).

